



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°24-2019-003

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2019

# Sommaire

## **DDCSPP24**

24-2019-01-04-001 - DDCSPP24\_Arrêté préfectoral attribuant habilitation sanitaire -  
Docteur TELLECHEA SANCHEZ (2 pages) Page 4

## **DDFP**

24-2019-01-02-003 - Arrêté DDFiP/SIP Périgueux du 02 janvier 2019 portant délégation  
de signature, accordée par le Comptable, responsable du SIP de Périgueux à ses  
collaborateurs (3 pages) Page 7

## **DDT**

24-2019-01-07-002 - Arrêté n°19-67 relatif à la suppression d'une réserve de chasse et de  
faune sauvage sur la commune de MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE (2  
pages) Page 11

## **Préfecture de la Dordogne**

24-2019-01-02-002 - AP 20190102 Bergerac commissions controles listes-électorales (18  
pages) Page 14

24-2019-01-08-001 - AP REU 2019 (12 pages) Page 33

24-2018-12-28-002 - ARR Com Controles ArrdtPERIGUEUX (14 pages) Page 46

24-2018-12-28-003 - Arrêté portant extension du périmètre du syndicat mixte des eaux de  
la Dordogne (SMDE 24) (4 pages) Page 61

24-2019-01-02-001 - Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle  
électoral de l'arrondissement de NONTRON (8 pages) Page 66

24-2018-12-07-010 - Vidéoprotection-Bazar Tabac Odile MIGNON-RIBERAC (2 pages) Page 75

24-2018-12-07-012 - Vidéoprotection-Docteur Olivier PENNANT-Vétérinaire-VERGT (2  
pages) Page 78

24-2018-12-07-007 - Vidéoprotection-EURL 42-Hôtel Première Classe-BOULAZAC (2  
pages) Page 81

24-2018-12-07-008 - Vidéoprotection-OMYAS SAS-SAINTE CROIX DE MAREUIL (2  
pages) Page 84

24-2018-12-07-011 - Vidéoprotection-Optique Mutualiste ViaSanté-PERIGUEUX (2  
pages) Page 87

24-2018-12-07-013 - Vidéoprotection-Pharmacie Jean-Paul HEYNARD-LALINDE (2  
pages) Page 90

24-2018-12-07-014 - Vidéoprotection-SARL MARANDY Carrefour Express-SAINT  
CYPRIEN (2 pages) Page 93

24-2018-12-07-009 - Vidéoprotection-SARL PHILO Beauty  
Success-MONTPON-MENESTEROL (2 pages) Page 96

24-2018-12-27-005 - Vidéoprotection-SAS L'AVANCE EXPLOITATION-Station de  
Lavage SuperJet-SAINT MEDARD DE MUSSIDAN (2 pages) Page 99



DDCSPP24

24-2019-01-04-001

DDCSPP24\_Arrêté préfectoral attribuant habilitation  
sanitaire - Docteur TELLECHEA SANCHEZ

*Attribution habilitation sanitaire\_ Mesures Prophylaxie animaux\_ Dr TELLECHEA SANCHEZ*



PREFET DE LA DORDOGNE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations de la Dordogne  
Service Santé et Protection Animales

## **Arrêté préfectoral N° 20190103-0001 attribuant l'habilitation sanitaire à Monsieur Pedro TELLECHEA SANCHEZ**

**Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33;
- Vu** le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1er août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux;
- Vu** le décret n° 2004.374 du 29 avril modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43;
- Vu** le décret du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-12-11-009 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric PIRON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 24 2018 12 12 005 du 12 décembre 2018 portant subdélégation de signature de M.PIRON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations;
- Vu** la demande présentée par Monsieur Pedro TELLECHEA SANCHEZ né(e) le 03/11/71 et domicilié(e) professionnellement à SELARL TELLECHEA SANCHEZ - rue Bertrand de Born - 24390 - HAUTEFORT ;

Considérant que Monsieur Pedro TELLECHEA SANCHEZ remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne;

### **ARRETE**

**Article 1er :** L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur Pedro TELLECHEA SANCHEZ , vétérinaire administrativement domiciliée à SELARL TELLECHEA SANCHEZ - rue Bertrand de Born - 24390 - HAUTEFORT ;

**Article 2 :** Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Dordogne du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

**Article 3 :** Monsieur TELLECHEA SANCHEZ s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 4 :** Monsieur TELLECHEA SANCHEZ pourra être appelé(e) par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels Monsieur TELLECHEA SANCHEZ a été désigné(e) vétérinaire sanitaire. Monsieur TELLECHEA SANCHEZ sera tenu(e) de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

**Article 5 :** Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

**Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

**Article 7 :** Le secrétaire général, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat en Dordogne dont copie sera adressée au vétérinaire Monsieur TELLECHEA SANCHEZ .

Fait à Périgueux, le 4 janvier 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
P/Le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Le chef du service Santé et protection animales

  
Franck MARTIN

DDFP

24-2019-01-02-003

Arrêté DDFiP/SIP Périgueux du 02 janvier 2019 portant  
délégation de signature, accordée par le Comptable,  
responsable du SIP de Périgueux à ses collaborateurs



**Arrêté DDFiP/SIP Périgueux du 02 janvier 2019  
portant délégation de signature, accordée par le Comptable,  
responsable du SIP de Périgueux à ses collaborateurs**

Le Comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de PÉRIGUEUX;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2014 portant réorganisation des postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

1° Chantal PASSERA et Françoise CHARLES, inspectrices, adjointes au responsable du Service des Impôts des Particuliers de PÉRIGUEUX,

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, dans la limite de 60 000 €

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS



## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
LACHAIZE Martine	DESSPORT Valérie	FRANGE Chantal	SAVIGNAC Florence
BOUCHET Nathalie			

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

NOM Prénom	Catégorie	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BARTHELEMY Joëlle	B	1 000 €	18 mois	10 000 €
FRANGE Chantal	B	1 000 €	10 mois	5 000 €
BOUCHET Nathalie	B	1 000 €	10 mois	5 000 €
DA ROS Emmanuelle	B	1 000 €	10 mois	5 000 €
PARSY Ludovic	C	300 €	6 mois	3 000 €
ANDRAUD Mathieu	C	300 €	6 mois	3 000 €
BARDET Stéphane	C	300 €	6 mois	3 000 €

## Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ; aux agents des finances publiques désignés ci-après :

NOM Prénom	Catégorie	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SAVIGNAC Florence	B	5 000 €	5 000 €	6 mois	5 000 €
BOUCHET Nathalie	B	5000 €	5000 €	6 mois	5000 €
LACHAIZE Martine	B	5 000 €	5 000 €	6 mois	5 000 €
DESPORT Valérie	B	5 000 €	5 000 €	6 mois	5 000 €
PIGEARD Christelle	C	1000 €	0 €	3 mois	3000 €
GRAFEUILLE Richard	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
REDONNET Gilles	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
WASNER Laurent	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
CLAUSE Ludovic	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
MIRGUET Patrick	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
GENET Hélène	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
BAZEILLE Nathalie	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
RANTY Laetitia	C	1000 €	0 €	3 mois	3000 €
DUCROS Évelyne	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €
BAUZERAND Éliane	C	1 000 €	0 €	3 mois	3 000 €

Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble du SIP de PÉRIGUEUX.

#### Article 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 24-2018-02-16-001 du 16 février 2018.

#### Article 6

Le présent arrêté prend effet le 02 janvier 2019 et sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne.

A PÉRIGUEUX, le 02 janvier 2019

Le Comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers de PÉRIGUEUX,



Jacques BREDECHE

DDT

24-2019-01-07-002

Arrêté n°19-67 relatif à la suppression d'une réserve de  
chasse et de faune sauvage sur la commune de  
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE

PREFET DE LA DORDOGNE

Direction Départementale des Territoires  
de la Dordogne  
Service Eau, Environnement, Risques  
Pôle Environnement, Milieux naturels

**ARRÊTÉ N°19-67 RELATIF À LA SUPPRESSION D'UNE RÉSERVE DE CHASSE ET DE  
FAUNE SAUVAGE SUR LA COMMUNE DE MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG ET  
LALINDE**

Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.422-27 et R.422-82 à R.422-85,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 13 décembre 2006 relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage ;  
**Vu** l'arrêté n°07/1584 du 19 décembre 2007 instituant une réserve de chasse et de faune sauvage sur la commune de MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°24-2018-12-11-008 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Didier KHOLLER, Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne ;  
**Considérant** les caractéristiques écologiques et cynégétiques de la zone concernée ne répondant en aucune manière aux quatre critères énoncés dans l'article L.422-27 du Code de l'environnement et impliquant, de ce fait, un classement en réserve de chasse et de faune sauvage non justifié ;  
**Considérant** la problématique de gestion des populations de grand gibier dans le département, en particulier du sanglier, nécessitant la mise en place de mesures tendant à faciliter les prélèvements afin de limiter les dégâts agricoles et forestiers dus à ces espèces, répondant à un motif d'intérêt général ;  
**Considérant** le courrier n°18-4995 du 09 juillet 2019 informant de la proposition d'abrogation de la RCFS resté sans réponse ;

**Sur** proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1 :** L'arrêté n°07/1584 du 19 décembre 2007 instituant une réserve de chasse et de faune sauvage sur la commune de MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE est abrogé.

**Article 2 :** Les droits de chasse associés au territoire concerné restent dévolus aux propriétaires qui en disposeront à leur guise.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours juridictionnel auprès du Tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Dordogne, le Maire de MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Dordogne, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne, le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne et dont un exemplaire sera adressé pour notification au propriétaire ainsi qu'au Maire de MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG et LALINDE pour affichage en mairie pendant un mois (l'accomplissement de cette mesure sera certifié par le Maire).

Périgueux, le 7 janvier 2019  
Pour le Préfet de la Dordogne et par délégation :  
Le chef du pôle Environnement, Milieux Naturels,



Eric FEDRIGO

Préfecture de la Dordogne

24-2019-01-02-002

AP 20190102 Bergerac commissions controles  
listes-électorales



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

**SOUS-PREFECTURE DE BERGERAC**

### Arrêté

portant nomination des commissions de contrôles  
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes  
de l'arrondissement de BERGERAC

Le préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral, notamment les articles L. 19 et R. 7 à R11 ;

**VU** les propositions des maires des communes concernées ;

**VU** les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

**VU** l'arrêté n° 24-2018-12-11-003 du préfet de la Dordogne, du 11 décembre 2018, donnant délégation de signature à Mme Stéphanie Monteuil, sous-préfète de Bergerac ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur proposition** de Madame la sous-préfète de Bergerac ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Les membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Bergerac, sont nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément au tableau annexé ci-après.

**Article 2**: Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 3** : Madame la sous-préfète de Bergerac, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Bergerac sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bergerac, le 2 janvier 2019

Pour le préfet de la Dordogne,  
et par délégation,  
La sous-préfète de Bergerac,



Stéphanie MONTEUIL

**Délais et voies de recours** : "Le destinataire de cet arrêté peut saisir le tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet – CS 21490 – 33063 Bordeaux Cedex d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification».

**Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Il peut préalablement saisir d'un recours gracieux l'auteur de cette décision ou d'un recours hiérarchique le ministre de l'intérieur. Cette demande prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de quatre mois vaut rejet implicite)"



## Annexe 1

## COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

## ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

<b>Commune</b>	<b>Canton</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Délégué de l'administration</b>	<b>Délégué du TGI</b>
ALLES SUR DORDOGNE	LALINDE	MANDEIX Ingrid Suppléant : LESVIGNE Jean- Pierre	PRADIER Françoise	TEULET Joseph
BADEFOLS SUR DORDOGNE	LALINDE	VONTOBEL Pierre Suppléant : ROYER Philippe	LACOUX Christian	PEREZ Marcelle
BANEUIL	LALINDE	MOLINIE Didier Suppléant : EVENOT Nicole	GOUZOU Marie- Christine Suppléant : NANTET Jean-Guy	CAZAL André Suppléant : HUN Michel
BARDOU	Sud Bergeracois	DELFIÉUX Philippe	GASSEAU Josette Suppléant : RENDU Marie-Hélène	DELFIÉUX Béatrice Suppléant : ROUSSELY Michèle
BAYAC	Lalinde	RAOULT Jean-Marc Suppléant : RIGOULET David	VERGNOLES Fernande Suppléant : VERGNAC Nicole	BESSE Jean-Paul Suppléant : ALLEGRE Nadine
BEAUMONTOIS-en- PERIGORD	Lalinde	LANDAT Sébastien Suppléant : COSTE Francine	CAMINADE Claudette Suppléant : CLAVERIE CHATEAUNEUF Aline	VIDAUD Monique Suppléant : MARGOTTIN Michel
BIRON	Lalinde	HO THAN KOUIE Sandra	SOULAGE André	FLOISSAC Claude
BOISSE	Sud Bergeracois	AUROUX Daniel	RAUD Sylviane	GUILLOT Allain
BONNEVILLE & ST AVIT DE FUMADIERES	Pays de Montaigne et Gurson	ELIE Marie-Josée	BAGGIO Christophe	LAGARDE Jean-Claude
BOSSET	Pays de La Force	BREMOND Nicole	CHAUSSIER Hervé	FRAISSE Jean-François

BOUILLAC	Lalinde	SIMONNET Jean-Pierre Suppléant : GOUSTAT Joël	FLORENTIN Solange	POUZARGUES Sylvette
BOUNIAGUES	Sud Bergeracois	BORSATO Bernard Suppléant : VEYSSIERE Célia	ONTENIENTE Anny	ALLAIN Philippe
BOURNIQUEL	Lalinde	FRANC Claudine	BOURGEOIS Thierry	ORBELL Isabelle
CALES	Lalinde	MELCHIORI Jean-Claude Suppléant : FAURE Brigitte	GALON Marie-Claude	MONZIE Jean-Paul
CAPDROT	Lalinde	RAUST Jérôme Suppléant : MAURIAL Claudette	DOMINGIE Sylvette Suppléant : GILIS Paule	CHANSARD Jean-Denis Suppléant : RAUST Lucien
CARSAC DE GURSON	Pays de Montaigne et Gurson	PAGNON Sandrine Suppléant : LAPORTE Vincent	DAMMAN Jean-Marie Suppléant : GAND Michel	DELAYEN Franck Suppléant : MAHIEU Danièle
CAUSE DE CLERANS	Lalinde	CHAUVEAU Frédéric	CROUE Roland	REVERSADE Maxime
COLOMBIER	Sud Périgord	TEYTAUT Anne-Marie Suppléant : BARFETY Patrick	POUJOL Michel	DE CONTI Marie-Thérèse
CONNE DE LABARDE	Sud Périgord	MARTINET Cécile	ARQUEY Jean-Michel	BUISSSET Rosine
COURS DE PILE	Bergerac 2	BLANCHER Claude Suppléant : FERNANDES Alexandrina	BERTRAND Jean-Pierre Suppléant : FLORANT Christiane	LAGARDE Patrick Suppléant : DAVID Agnès
COUZE & ST FRONT	Lalinde	RAYNE Jacques Suppléant : VITRAC Robert	DUPLEIX Régis Suppléant : GRENIE Geneviève	BERTHOLOM Jean-Paul Suppléant : LASSERRE Michel
CREYSSE	Bergerac 2	PONS Marie-Pierre Suppléant : CHADOURNE Claude	FRAISSE Jean-François Suppléant : FRITSCH Philippe	COMTE Michel

CUNEGES	Sud Bergeracois	TASSOU Christophe Suppléant : PEYROUTOU Françoise	MARTIN Jacques Suppléant : CHAUBET Stéphanie	DELARCHE Hubert Suppléant : PERISSE Philippe
EYMET	Sud Bergeracois	AGARD DENUËL Marinette Suppléant : LALLEMANT Rose	LUNG Daniel Suppléant : ALBRIGO Jean-Claude	DUBREUIL Françoise Suppléant : LOSTE Claude
FAURILLES	Sud Bergeracois	DEPARIS Claire Suppléant : EYNARD Thierry	BRUGIERE Jean- Claude	BICHET Clément Suppléant : MARTIN Yvette
FAUX	Sud Bergeracois	MARCOMINI Chantal Suppléant : TEJERINA Stéphane	BOURNAZEL Jean- Claude	BUTON Mireille
FLEIX (LE)	Pays de La Force	LAVANDIER Ghislaine Suppléant : LAOUILLAOU Jean- Pierre	DUPUY François Suppléant : GRADE Lydie	DENOIX Guy Suppléant : MARCON Didier
FONROQUE	Sud Bergeracois	MAGUER Lucie Suppléant : LE GOFF Claude	VAN DIJKE Agnès Suppléant : MERRE Sylviane	LOUREC Isabelle Suppléant : GUIPOUY Christophe
FORCE (LA)	Pays de La Force	BRAMERY Gérard Suppléant : TODERO Marie-Agnès	BERNARD REBEYROL Nicole Suppléant : TOUTAIN Bernard	INTROVIGNE Michèle Suppléant : EYRAGNE Maryse
FOUGUEYROLLES	Pays de Montaigne et Gurson	LART-SULPICE Anne- Marie Suppléant : ROCHER Philippe	CESMAT Michèle Suppléant : DESBOIS Jean-Luc	BOUCHARESSAS Claude Suppléant : VALEN Monique
FRAISSE	Pays de La Force	LIMOUZY Alfred Suppléant : CHADEAU Cyrille	HIVERT Patrick Suppléant : PHILIS Serge	DARCHE René Suppléant : VILLAUD Régis
GAGEAC & ROUILLAC	Pays de La Force	MERILLIER Thomas Suppléant : MOULINIER Valérie	CHOURIS Jacques Suppléant : CAZIN DUDREUIL François	LABOYE Alain Suppléant : TRABALIK Christian
GARDONNE	Pays de La Force	BEDUBOURG Hélène Suppléant : DELAGE Vincent	COMTE Céline Suppléant : BOUTADE Georgette	BESSIERE Dominique Suppléant : STOLF Serge

GAUGEAC	Lalinde	COSTE Laura	PENCHELMOUROUX Jeanine	VERGNOUX Daniel
GINESTET	Pays de La Force	HERNANDEZ Jacques	POMMIER Marie- Chantal	REBEYROL Michel
ISSIGEAC	Sud Bergeracois	DUBOIS Eric Suppléant : LETOURNEUR RENEE Chantal	DUBOIS Claude Suppléant : LASSERRE Jean Amédée	VANDERKAM Odile Suppléant : CORNU Georges
LAMONZIE- MONTASTRUC	Bergerac 2	DANIES François Suppléant : HANSSSEN Denis	GEISLER Eliane	FAURE Dominique
LANQUAIS	Lalinde	LORGUE FAVREAU Delphine Suppléant : BOITREL Bernadette	BARRIERE Christian	DELBOS Henri
LAVALADE	Lalinde	ZEGRE Pascale Suppléant : GILBERT Marie-Claire	HEROUX Marc Suppléant : RAYSSAC Anne-Marie	FOMPUDIE Marcel Suppléant : VIALLE- VERGNOLLE Isabelle
LEMBRAS	Bergerac 2	BRILLARD Grégory Suppléant : GRENIER Céline	PERAUDEAU Yves Suppléant : BONNET Francis	TUET Jean Suppléant : DESRAYRAUD Michel
LITORAC SUR LOUYRE	Lalinde	MAURY Vincent	TCHACAROFF Michel	REBEYREN Jean-Marie
LOLME	Lalinde	PASCAL Henri	BLANCHER Jocelyne	BRUEL Marie-Paule
LUNAS	Pays de La Force	COUSTY Christian	GIMENEZ Raymonde	BLANQUI Eric
MARSALES	Lalinde	MOMMARTY René	CASSANG Maryse	LARPE Pascal
MAUZAC ET GRAND CASTANG	Lalinde	JACOBS Fabienne Suppléant : POUPEE Marie-Christine	LE RALLE Guy Suppléant : VINCENT Jean-Louis	POUPEE Jean-Claude Suppléant : VORMIERO Mireille

MESCOULES	Sud Bergeracois	BOSELUT Olivier Suppléant : JARRY Jacques	DA ROS Alain Suppléant : SCHEUBER Sylvie	GUICHARD Didier Suppléant : CONSTAND Patrick
MINZAC	Pays de Montaigne et Gurson	SARRAZIN Géraldine Suppléant : GOBLET Stéphanie	BERNIER Georges Suppléant : DUMON Madeleine	BONNIN Jeannette Suppléant : DUFOUR Philibert Paul
MOLIERES	Lalinde	TELOTTE Gabrielle	LACLEDE Michel	COUTOU Maryse
MONBAZILLAC	Sud Bergeracois	BORREDON Jean-Louis Suppléant : GERAUD Stéphane	BORDERIE Bernard Suppléant : MIRAMONT Jean	BRUGEAUD Jean-Pierre Suppléant : BALAYRE Benoît
MONESTIER	Sud Bergeracois	SAUVAGE Claude Suppléant : VERGNOL Patrick	RAUSA Violette	ROULET Jean-Pierre
MONFAUCON	Pays de La Force	MANTON Christophe Suppléant : MARGONTIER Christophe	RODE Pierrette Suppléant : PAVAGEAU Gérard	CHAMBON Eric Suppléant : DEQUESNES Jean-Claude
MONMADALES	Sud Bergeracois	VALLIER Josette Suppléant : HOCHEDÉZ Anne-Marie	CHAUVEAU Valérie	CHAUMONT Patrick
MONMARVES	Sud Bergeracois	BIGOT Alain Suppléant : BARTHE Arnel	DUPPI Gérard	PARISSET Gérard
MONPAZIER	Lalinde	MORISSE Pierre Suppléant : RAYSSAC Marc	BEAUMARTY Jean-Michel Suppléant : ROUBERTIES Christel	FERREIRA Marylène Suppléant : ABOULY Ernest
MONSAC	Lalinde	TEXIER Bruno Suppléant : JABAUDON GANDET Laure	BONAL Didier Suppléant : CHASTENET Claude	ROUAULT Madeleine Suppléant : LINARES Albert
MONSAGUEL	Sud Bergeracois	DELMAS Elisabeth Suppléant : NICOLET Esclarmonde	LAGARDE Jean-Jacques Suppléant : FINKELSTEIN Geneviève	BIGOT Christian Suppléant : LEROUX Sébastien

MONTAUT	Sud Bergeracois	BIGOT Ludovic Suppléant : VANDERMEERSCH Thibault	MADELPECH Denise Suppléant : CHAUVEAU Thierry	PUREUR Evelyne Suppléant : FOURNIE Patrick
MONTAZEAU	Pays de Montaigne et Gurson	JOYEUX Jacques Suppléant : DUGAT Edouard	ALEXIS Claudine Suppléant : RIZZETTO Josette	MOREAU Agnès Suppléant : DESCOINS Pierrette
MONTCARET	Pays de Montaigne et Gurson	POUGET Marie-Pierre Suppléant : ROHOF Marie-Catherine	BUISSON Gilbert Suppléant : BOUILLON Marie-France	KOURLATE Annick Suppléant : GUISET Hélène
MONTFERRAND DU PERIGORD	Lalinde	CAMPOS Annie Suppléant : DELEGUE Patrice	MORI Thierry Suppléant : VERGNOLLE Marie- Claude	PORTALEZ Laurent Suppléant : FABRE Georges
MONTPEYROUX	Pays de Montaigne et Gurson	PHILOPHE Brigitte Suppléant : BORDENEUVE Dominique	MALTORD Claude Suppléant : RODE Catherine	LALOT Mireille
MOULEYDIER	Bergerac 2	PEYRICAL Monique Suppléant : MISSEGUE Solange	DUBERNAT Christian Suppléant : BESSE Jackie	LAROUGIE Christian Suppléant : CHADOURNE Christian
NASTRINGUES	Pays de Montaigne et Gurson	LESCOMBE Corinne Suppléant : BANIZETTE Pierre	MAZIERES Caroline Suppléant : LESCURE Pierre	HATHAWAY Roger Suppléant : MEUNIER Sandra
NAUSSANNES	Lalinde	KOMORNICZAK Eric	DIGEOS Séverine	ROUAULT Lucien
PEZULS	Lalinde	CASTILLON Francis	GROS Florence	GUILLEMINEAU Robert
PLAISANCE	Sud Bergeracois	LONGUET Pascal Suppléant : PACE Jacques	MAZAME Viviane Suppléant : LEVIGNE Gérard	SICOT Claude Suppléant : THOMASSIN Huguette
POMPORT	Sud Bergeracois	PELLETANT Pierre Suppléant : AGRAFFEL Dominique	DUDREUIL Lilian Suppléant : ROUSSERIE Vincent	POLET Sylvette Suppléant : ALEXIS Gérard
PONTOURS	Lalinde	BALDO Hélène Suppléant : LEGRY Christophe	GOUYOU- BEAUCHAMPS Georges Suppléant : SCHEID Patrice	BALDO Benoît Suppléant : RATIER Dominique

PORT STE FOY ET PONCHAPT	Pays de Montaigne et Gurson	REBEYROLLE Jean Suppléant : BUSO Anne-Marie	VERGNAUD Jacques Suppléant : MAUREAU Martine	ZAIA Jean-Claude Suppléant : SELLIER DE BRUGIERE Hélène
PRESSIGNAC VICQ	Lalinde	ERMENAULT Josette Suppléant : LEYMA Jérôme	MARTIGNE Jeanine Suppléant : ROUSSEL Albert	RUAUD Jean-Claude Suppléant : EYMERY Michel
QUEYSSAC	Bergerac 2	LAVAYSSIERE René Suppléant : TEXIER Michel	EYMERY Claude	COUTURE Carine
RAMPIEUX	Lalinde	BUCHWALD Joram Suppléant : LEYGUE Anne	DUROU Jean-Pierre Suppléant : HOGUET Frédéric	PROVOST Daniel Suppléant : MORAS Patrick
RAZAC D'EYMET	Sud Bergeracois	BERGER Jean-Pierre Suppléant : CHAPOUL Ghislaine	GUIGUI Jean-Maurice	COMAZZETTO Raymonde
RAZAC DE SAUSSIGNAC	Sud Bergeracois	RIGAL Bernard Suppléant : CONSTANTIN Danièle	ROUSSEAU Corinne	DEVEMY Christine
RIBAGNAC	Sud Bergeracois	SCHEUBER Laurent Suppléant : LABLEIGNE Christine	CANDON Olivier Suppléant : CRAPEZ Patrick	ANGELOT Jean-Marie Suppléant : LETOURNEUR-RENEE Claude
ROUFFIGNAC DE SIGOULES	Sud Bergeracois	LESCOT Yannick	BOUSSINOT Emmanuelle	HERMAN Valérie
SADILLAC	Sud Bergeracois	COUSTATY Jean-Pierre	PIGEARD Sylviane	DELPIT Serge
SAUSSIGNAC	Sud Bergeracois	LAVAL Nathalie	FOUQUES Michèle	POMMIER Jean-Marie
SERRES ET MONTGUYARD	Sud Bergeracois	ROUSSELY Raymond	CARMEL Jean-Pierre	BOURDONNEC Jean-Louis Suppléant : HILAIRE Bernadette
SIGOULES-et-FLAUGEAC	Sud Bergeracois	MOUNIER Jean-Marie Suppléant : VERGNAC Sandrine	DECLERCQ Jean Paul Suppléant : GAUCHER Jean-Pierre	BION Nicole Suppléant : SCHWARZ Gilbert

SINGLEYRAC	Sud Bergeracois	BUCAU Gérard	LETUL Colette	VERGNAUD Simone
SOULAURES	Lalinde	FAUVEL Michèle Suppléant : LACHAIZE Laurent	COLLIANDRE Sandrine Suppléant : PISTORE Jean-Luc	LADRET Myriam Suppléant : ROUQUIE Solange
ST AGNE	Lalinde	OFFREDO Laurent Suppléant : VALADE Jean-Luc	COUSY André	CHAMPS Bernard
ST AUBIN DE CADELECH	Sud Bergeracois	ROBIN-JEGU Stéphanie Suppléant : JORET Christian	DELPIT Eveline Suppléant : JEGU Pierre	REVIL Olivier Suppléant : LANDAT Jean-Philippe
ST AUBIN DE LANQUAIS	Sud Bergeracois	DE CHABANEIX Myriam Suppléant : DONSIMONI Marina	LEBRAN Jean-Claude Suppléant : THIMOTHE Michel	DOTT Pascale Suppléant : FAURE Marc
ST AVIT RIVIERE	Lalinde	HEYRAUD Patricia Suppléant : CORRAIN Jean-Pierre	EHRART-LESDOS Elisabeth Suppléant : LEURENT Thibaud	LAUBERTHE Michèle Suppléant : FOUQUET Pierre-Yves
ST AVIT SENIEUR	Lalinde	MALET Philippe Suppléant : MAGNE Antony	DESPOUX Cyril Suppléant : DENOIX Gérard	BORNERIE Gaby Suppléant : MIRAMONT Guy
ST CAPRAISE D'EYMET	Sud Bergeracois	TONELLO Didier Suppléant : CASTAGNIER Bruno	LAFON Jean-Michel Suppléant : NYHOLM Jean-Eric	CHAPOULIE Sophie Suppléant : GAREAU Cécile
ST CAPRAISE DE LALINDE	Lalinde	CESCHIN Christophe Suppléant : GERBOU Aline	BACQUET Jean-Michel Suppléant : PAUCHET Thérèse	RABIER Jean-Michel Suppléant : LAVIGNERIE Jean- Marie
ST CASSIEN	Lalinde	FAUVEL Roland Suppléant : BROOKER Garreth	FAUVEL Solange Suppléant : RENOUX Claudine	RAYNAL Gaston Suppléant : POUMEAU Catherine
ST CERNIN DE LABARDE	Sud Bergeracois	EYRINIAC Gilles Suppléant : MAURES Max	CARMEILLE Guy Suppléant : LEFEBVRE Nicolas	ROUMAGERE Stéphanie Suppléant : GUION Marie-Linda



ST FELIX DE VILLADEIX	Lalinde	GIRARD-BEVE Anne-Marie Suppléant : MILLET Didier	NOUVELLON Evelyne	DE BONFILS LAVERNELLE Henri
ST GEORGES BLANCANEIX	Pays de La Force	SAUBOIS Gabrielle Suppléant : FOURE Marc	PORTANT Estelle Suppléant : DESMARIE Loïc	BRUT Jean-Daniel Suppléant : MARECHAL Isabelle
ST GERAUD DE CORPS	Pays de Montaigne et Gurson	TORREGROSSA Christian	GAILLARDOU Michel	GIBAUD Jean-Marie
ST GERMAIN ET MONS	Bergerac 2	DORANGE Michelle Suppléant : CHAFIK Nadia	MONTEIL Guy Suppléant : MALLERET Bruno	VALADE Jean Suppléant : BETHUNE Didier
ST GERY	Pays de La Force	NOGUERA Marie-Claude	CORDIER Mary-Josée	VILLAUD Lucette
ST JULIEN INNOCENCE EULALIE	Sud Bergeracois	COMTE Gérard Suppléant : PIANEZZOLA Jérôme	FEYDEL Patricia Suppléant : SIMONITTI Patrice	BEAUDOT Michèle Suppléant : BERNARDON Virginie
ST LAURENT DES VIGNES	Bergerac 2	CHAUSSADE Didier	FAUVERTE Claudine	OBRE Gilbert
ST LEON D'ISSIGEAC	Sud Périgord	ROUSSELY Béatrice Suppléant : FAUGERE Corinne	VERGNIAUD Nadine Suppléant : MERE Sandrine	ROUSSELY Daniel Suppléant : DENUEL Rémy Simon
ST MARCEL DU PERIGORD	Lalinde	JOUBERT Eric Suppléant : BARDOU Jacques	HUBAUT Denis Suppléant : DESMAISON Claude	CANTON Christian Suppléant : ARDOIN Gaston
ST MARCORY	Lalinde	GUILHEM Claude Suppléant : SAMARUT Bruno	SARRUT Michèle Suppléant : RASOAVOLOLONA Sylvie	PASQUET Paulette
ST MARTIN DE GURSON	Pays de Montaigne et Gurson	CROUZILLE Marie-Françoise Suppléant : VERDEAU Carine	GUERRIER Jean-Louis Suppléant : GRANDY Marc	FRANCOIS Jean-Jacques Suppléant : DE CLERCQ Didier

ST MEARD DE GURSON	Pays de Montaigne et Gurson	HUOT Marie-Christine Suppléant : LEJAS Dominique	MONNIER Jean-François Suppléant : ALEXIS Francis	CARRIER Daniel Suppléant : MINEUR Jean-Bernard
ST MICHEL DE MONTAIGNE	Pays de Montaigne et Gurson	MOLINA Stéphanie Suppléant : BEDAT Marie-Claire	LEY Monique	LAURENT Nicole Suppléant : PRIGENT Valérie
ST NEXANS	Bergerac 2	DUSSUTOUR Marylène Suppléant : VALLEJO-PASQUET Stéphanie	PAVIOT Claude Suppléant : COQ Jean-Marie	BRU Guy Suppléant : FILIPOZZI Philippe
ST PERDOUX	Sud Bergeracois	BOILLIN Bernard	HILAIRE Gérard	POUJOL Alain
ST PIERRE D'EYRAUD	Pays de La Force	PREVOT Jean-Pierre	HENRY Jean-Pierre	REDON Marise
ST REMY	Pays de Montaigne et Gurson	COMBRET Jean-Patrick	COLLAS René	FILET Jean-Claude
ST ROMAIN de MONPAZIER	Lalinde	BRUSAMOLIN Eric Suppléant VIRATELLE Jean-François	BOUSQUET Claude Suppléant : MONZIE Daniel	CHANSARD Céline Suppléant : TESTUT Francine
ST SAUVEUR	Bergerac 2	LESCOMBE Michel	BARTHOUMIEUX Bernard	RODRIGUEZ Alphonse
ST SEURIN DE PRATS	Pays de Montaigne et Gurson	VASSEAUD Sophie Suppléant : LEBLOND Odile	HEUDES Geneviève Suppléant : CLAVERIE Thérèse	TAILHURAT Jean-Claude Suppléant : BATTISTON Benoît
ST VIVIEN	Pays de Montaigne et Gurson	BOUCHEREAU Brigitte	ABRIBAT Marie-Thérèse	LACOSTE Magalie
STE CROIX	Lalinde	SOULAGE Jean Guy Suppléant : SOUFFRON Frédéric	SOULAGE Josette Suppléant : ALARY Viviane	COSER Marie-France Suppléant : COSER Pierre Jean

STE FOY DE LONGAS	Lalinde	LASCAUX Céline	JACQUET Anita	RUAUD Laurette
STE RADEGONDE	Sud Bergeracois	ANNEET Arnaud	FORTUNE Christian	NOYER Danielle
THENAC	Sud Bergeracois	BEYLAT Philippe Suppléant : DUTEIL Frédéric	BONNY Josette	REY Roger
TREMOLAT	Lalinde	FLORENT-MIANE Marie-Françoise Suppléant : SCHEID Eric	LAFON Bernard Suppléant : DUPONT Nicole	PERRIER Christian Suppléant : PEYROT Bénédicte
URVAL	Lalinde	MARES Bruno	BOURDIER Monique	MONZIE Claudine
VARENNES	Lalinde	SOULAGE Philippe	BONNET Michèle	IMBERTY René
VERDON	Lalinde	MAGAT Françoise	CANTELAUBE Annie	GAY Robert
VERGT DE BIRON	Lalinde	BAGILET Laurent	DUPPI Christian	BENNE Jean-Claude
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	Pays de Montaigne et Gurson	BIZET Vincent Suppléant : VILLEMIANE Christelle	DEVEZIS Monique	PALET Robert



## Annexe 2

## COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
BERGERAC	Bergerac 1	Titulaire : BORDENAVE Christian Suppléant : BOSVIEL Michel Titulaire : BLANC Gilbert Suppléant : BANQUET Alain Titulaire : PLAZZI Alain Suppléant : KERDRAON Joël	Titulaire : CHANCOGNE Sylvie Suppléant : ROUSSEAU Dominique	Titulaire : GALLON Paul Suppléant : RICHARD Robert
BUISSON DE CADOUIN (LE)	Lalinde	Titulaire : OSTINET Christelle Suppléant : PAOLI Elisabeth Titulaire : FOURTEAUX Michèle Suppléant : BLANCHEZ Christophe Titulaire : BEYNE Michel Suppléant : ROUX Sonia	Titulaire : CHIES Méric Suppléant : DEMADE Gérard Titulaire : MARSAT Marie-Lise Suppléant : MONROSE Sarah	

LALINDE	Lalinde	Titulaire : <b>LAMBERT Gilbert</b> Suppléant : <b>PELE Emmanuel</b> Titulaire : <b>REYTIER Pascal</b> Suppléant : <b>RASTOUILLAC Séverine</b> Titulaire : <b>SEIGNETTE Suzanne</b> Suppléant : <b>HAMCHART Nadia</b>	Titulaire : <b>BOULLET Jérôme</b> Suppléant : <b>ROUGIER Jean</b> Titulaire : <b>FARGUES Esther</b> Suppléant : <b>MANCEL Marie-José</b>	
LAMONZIE ST MARTIN	Pays de La Force	Titulaire : <b>PILON Marie-José</b> Titulaire : <b>RENAUD Nadine</b> Titulaire : <b>BORSATO Jean-Jacques</b>	Titulaire : <b>MAUVAIS Jean-Pierre</b> Titulaire : <b>RODRIGUEZ Jacques</b>	
LAMOTHE-MONTRAVEL	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : <b>GIROU Hubert</b> Suppléant : <b>RATIE Stéphanie</b> Titulaire : <b>FOURCAUD Cécile</b> Suppléant : <b>GAUTHIER Christophe</b> Titulaire : <b>CROSSOIR Gilles</b> Suppléant : <b>BEAUPERTUIS Marion</b>	Titulaire : <b>LATSCHA Marie</b> Suppléant : <b>MAILLAT Jean-Claude</b> Titulaire : <b>BOUTY Gilbert</b>	

PRIGONRIEUX	Pays de La Force	Titulaire : VEYSSIERE Colette Suppléant : REMON Yves Titulaire : JOURDAN Jean-Claude Suppléant : ARNOUILH Catherine Titulaire : VILLATTE François Suppléant : BAYLET Jean	Titulaire : DELMAR Marie-Laurence Suppléant : GOUBIE Cyril Titulaire : LABAT Catherine Suppléant : SEJOURNE Michel	
ST ANTOINE DE BREUILH	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : MOUTREUIL Michel Suppléant : SOURISSE Maryvonne Titulaire : LABATUT Michel Suppléant : BEZIES Florence Titulaire : OURNAC Chantal Suppléant : BEAUCOURT Philippe	Titulaire : PRADEAU Xavier Suppléant : BRAIT Bénédicte Titulaire : BELLUZZO Francis	
VELINES	Pays de Montaigne et Gurson	Titulaire : CANU-MONGET René Suppléant : CATTET Valérie Titulaire : LAPERROUSAZ Patrick Suppléant : BERNATETS Karine Titulaire : RAMBAUD Lucien	Titulaire : CHAUMARD Jean-Pierre Titulaire : PATISSOU Martine	





Préfecture de la Dordogne

24-2019-01-08-001

AP REU 2019

*Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôles chargées de la régularité  
des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Sarlat-La-Canéda*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Sous-Préfecture de Sarlat

Pôle des Relations avec les Collectivités Territoriales

Arrêté n° 2019 - S - 000 1

RAA n°

portant nomination des membres des commissions de contrôles  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes de l'arrondissement de Sarlat-La-Canéda

Le préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2018-12-11-005 du 11 décembre 2018 portant délégation de signature à monsieur Sébastien LEPETIT, sous-préfet de Sarlat ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du sous-préfet de Sarlat ;

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Les membres des commissions de contrôle, chargés de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Sarlat, sont nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément aux deux tableaux annexés ci-après.

Article 2: Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

Sous-préfecture de Sarlat

Place Salvador Allende

Tél: 05.47.24.16.66 Fax: 05.53.28.53.69

Mél: [sp-sarlat@dordogne.gouv.fr](mailto:sp-sarlat@dordogne.gouv.fr) site internet: [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

Article 3: Monsieur le sous-préfet de Sarlat, les maires des communes de l'arrondissement de Sarlat, le président du tribunal de grande instance de Bergerac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Dordogne.

Sarlat, le - 8 JAN. 2019

Pour le préfet de la Dordogne,  
et par délégation,  
le sous-préfet de Sarlat



Sébastien LEPETIT

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Dordogne-DCL-Cité administrative- 24024 PERIGUEUX CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, Place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 9, rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Sous-préfecture de Sarlat  
Place Salvador Allende  
Tél: 05.47.24.16.66 Fax: 05.53.28.53.69

Mél: [sp-sarlat@dordogne.gouv.fr](mailto:sp-sarlat@dordogne.gouv.fr) site internet: [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)

## Annexe 1

**Communes de moins de 1 000 habitants,  
communes de plus de 1 000 habitants dont une seule liste a obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal (\*)  
et communes nouvelles (\*\*)  
composées selon l'article L.19 VII**

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
AJAT	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	MANDRAL Bruno DUBOST Bénédicte	CLERJOUX Vincent CLAVERIE Christian	TILLARD Gilles Néant
ALLAS-LES-MINES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	ULDRY Julien BRIEDE épouse PIETERS Marie-Sophie	LACOUTURE Yves LESVIGNE Alain	BARDET Serge BOUYSSOU Joëlle
ARCHIGNAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	ROUSSET Marie-Thérèse PARKITNY Joël	MADIEU Henri FOUILLADE Jean-Paul	LACOMBE Jacqueline LAVAL Denise
AUBAS	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	GALINAT Henri DELTEIL Régis	BURG Michel Néant	DELBOS Danielle Néant
AUDRIX	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	CIBERT Michèle LECH Catherine	TREMPIL Sophie CONANGLE Nicole	LANDON Jean-Pierre DESMOND Christophe
AURIAC-DU-PERIGORD	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	ROUSSEL Sylvie COTTE Jocelyne	PICOT Frédéric HARTMANN Gérard	PLAZANET Bernard PHILIPPON Tanguy
AZERAT	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	PASSERIEUX Yvan MARIANI Marie-Christine	FAYOL épouse CLEYRAT Danièle Néant	MEYNIE Gilbert Néant
BACHELLERIE (LA)	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	LAROCHE Eric PASSERIEUX Richard	DELTREUIL Brigitte Néant	BORNES Josiane Néant
BADEFOLS D'ANS	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	COLLIN Evelyne LEBLOIS Didier	LAGIER Alain BOUDEAU Christian	CHEYROU Jean-Pierre BOSCHE Jean-Pierre
BARS	Haut Périgord Noir	Titulaire	MERCIER Jean-Marc	MESPOULEDE Michel	QUEYROI Simone
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	LACOMBE Jean-Paul BARDE Karine	REBIERRE Nadine PEROL René	ALLEMANDOU André SARLANDE Magali
BERBIGUIERES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	COURSERAND-PERRIN Corine PASQUET Mathieu	COPITET épouse PERNET Marie-Christine TRAVELLE épouse FRAY Nadine	DE ROTON Christian GRENIER Christian
BESSE	Vallée Dordogne	Titulaire	MÉZERGUES Eric	MAGIMEL Joël	BORIE Alain
BEYNAC-ET-CAZENAC	Sarlat	Titulaire Suppléant	ALTMANN Jean BEZANGER Jean-Pierre	PELISSIER Gilbert CAPETTE LAPLENE Jean-Bernard	GRAVE Marc LAURIER Thierry
BOISSEUILH	Haut Périgord Noir	Titulaire	DUCHEYRON Jean-Louis	DUCHEYRON Sylvain	PONTICELLO Sylvie
BORREZE	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	LHERBET Stéphanie CARBONNIERE Emmanuel	BERTHY Véronique THOMAS Yvon	DELVERT Marie-Christine BASTIT Claude
BOUZIC	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	MARTY Jean-Claude LALANDE épouse VALERY Michèle	LASSIGNARDIE Arlette LAFUENTE Jocelyne	VIELESCOT Christian RAMOS Séverine

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
CALVIAC-EN-PERIGORD	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	BUSSY Christian MOTA Marie-Jeanne	DELBRU Régis Néant	DONNAT Alain Néant
CAMPAGNAC-LES-QUERCY	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	LASSAGNE Jean-Claude Néant	ROULLAND Jean-Jacques BOURMIER épouse GAUSSINEL Isabelle	COIRIN épouse LAMY Martine AURICOSTE Stéphanie
CAMPAGNE	Vallée de l'Homme	Titulaire	DUBOIS Nicolas	DUPONT Michel	BOUYSSOU Patricia
CARLUX	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	DAGES Jean-Charles Néant	MADIEU Brigitte DELAIR Victorien	MEYER Georges Néant
CARSAC-AILLAC (*)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	TREILLE Patrick MERLOT Catherine	PEINCH Serge Néant	DELPEYRAT Philippe NAVALON Mathias
CARVES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	DENIS Jean-Louis JOSEPH Yvette	WATT Marie-Pierre Néant	ARZILIER Jean-Claude Néant
CASSAGNE (LA)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	DELPIT Alexandre LECLERC Céline	CAILLAUD Fabrice Néant	LAJOINIE Michel Néant
CASTELNAUD-LA-CHAPELLE	Vallée Dordogne	Titulaire	NADAL Jean-Pierre	ROULLAND-ARNAUD Françoise	MAGNAC Murielle
CASTELS-ET-BEZENAC (**)	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	FONTAYNE Annabelle Néant	GAREYTE Lucien GARRIGUE Serge	JUGIE Claude PELISSIER Michel
CAZOULES	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	CAYRE épouse GRUYER Jacqueline THOLAVEN épouse MARIE Joëlle	BOYER Janine ROUGIE épouse AZZOLIN Christiane	VERMEIL Vincent ENGERRAND Jean-Gilles
CENAC-ET-SAINT-JULIEN (*)	Vallée Dordogne	Titulaire	BRUGUES Jean-Luc	DUFRAISSE Maryse	LAVERGNE Daniel
CHAPELLE-AUBAREIL (LA)	Vallée de l'Homme	Titulaire	GARRIGOU Muriel	LOURD Thierry	CHAVAROCHE Daniel
CHAPELLE-SAINT-JEAN (LA)	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	SEDAN Gaëlle ROUSSEAU Alain	DUTHEIL Bernard Néant	ROMER Pascal Néant
CHATRES	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	SEGUI Christian RAZANONENY épouse DURAND Eliène	BOS Patrick PRIME épouse MOUTIER Marie-France	LE GOUELLEC épouse RONFORT Béatrice BRUZAILLES Raphaël
CHOURGNAC-D'ANS	Haut Périgord Noir	Titulaire	VAILLANT Michelle	LOPES Marie-France	VAILLANT Patrice
CLADECH	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	DELAUNOIS Albert GENTRAND Alain	COURTIOL Sandra GRARD Betty	RIBEIRO Robert CAMPERGUE Jean-Paul
COLY-SAINT-AMAND (**)	Terrasson-Lavilledieu et Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	DELPIT Michel LAJUGIE Yvette	MONTOUCHET Marie- Catherine MOREAU Corine	PESTOURIE Daniel JACQUET Denis
CONDAT-SUR-VEZERE	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	DEMAISON Jean ESCALEIRA-RIBEIRO Denis	SALON Pascal MORELLE Daniel	BIAU épouse GROSSET Cécile NOUAILHANE Eddy
COUBJOURS	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	KULIK Jean-Stéphane DURAND Bernard	GENESTE Albert DELORD Claude	ROUSSEL Albert CHASTAING Philippe
COUX-ET-BIGAROQUE- MOUZENS (LE) (**)	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	ALLEGRE Jérôme DE REVIERS Michel	ESCUDIER Maryse DEMAISON Brigitte	AVEZOU Francine BUIS Yves

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
DAGLAN	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	PICADOU Florian VIGIER Jean-Marie	COUDON Philippe SANFOURCHE Jacqueline	FRAYTET Marguerithe ROQUE Francis
DOISSAT	Vallée Dordogne	Titulaire	LACOSTE Stéphane	LACOMBE Alain	PRUNIS Christian
DOMME (*)	Vallée Dordogne	Titulaire	LAMBERT Bernard	COIFFET Jean-Paul	ARMAGNAT Francine
EYZIES (LES) (**)	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	FAURE Emmanuel DALBAVIE Amandine	DEJOS Pierrette ANDRIEU Patrick	DULUC Colette MARTY Régis
FANLAC	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	FREYSSINGEAS Michel AUBARBIER Jeanne	BOUYNET Daniel FREYSSINGEAS épouse LASSERRE Colette	BURGOS épouse BEUSSE Marie BOUYNET Jean-Marie
FARGES (LES)	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	LOUBIGNAC Jean-Pierre CHAUVET Jean-Pierre	LEMONIE Cyrille MORIN Laëtitia	CHAUVET épouse CHAMINADE Agnès JOFFRE épouse FOUQUART Marie-Claude
FEUILLADE (LA)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	FEREDY Philippe DUPUY Sandra	TREMOUILLE Serge Néant	MAGISSON Bernard Néant
FLEURAC	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	SAUTIER Danielle MAUZAT Jean-Paul	HUGON Pierre BIGOURIE Gilbert	NICOLAS Martine MASSOUBRAS Claudine
FLORIMONT-GAUMIER	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	BAUDOIN Marc DELSALLE Catherine	ALSAT Marie CAMEL Georges	CLARET épouse LARRENIE Marie-Thérèse FRESQUET Arlette
FOSSEMAGNE	Haut Périgord Noir	Titulaire	BOUCHER Mathieu	DUMAS Marie	PIETERAERENTS Nicole
GABILLOU	Haut Périgord Noir	Titulaire	LEYSSENOT Patricia	CHOUZENOUX Catherine	BÉGOC André
GRANGES-D'ANS	Haut Périgord Noir	Titulaire	BONIS Bernard	DEPRUND Gilbert	AUZY Arlette
GRIVES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	SAILLOL Francis FONGAUFFIER Sébastien	DOUSSEAU Marie PECAL Lilian	PEHAVIT épouse VIERGE Anne-Marie DELAGE Alain
GROLEJAC	Vallée Dordogne	Titulaire	LACOMBE Odet	JARDEL Marie-Ange	PLANCASSAGNE Francis
JAYAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	REGNIER Françoise	BOPP Hubert	CHANTELOUBE Jean-Claude
JOURNIAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	LOSTE Cyril	DOLLÉ Michel	AUDIER épouse MARTY Odette
LADORNAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	MALAURIE Claude CHARIERAS Lionel	CHAPELLE Jean-Yves Néant	GLAUDON Jacques Néant
LARZAC	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	DUSSUBIEUX Aurélie BOOM Vincent	MARSAL Laurent DEPARIS Christine	ROSSETTO Christiane LOPES épouse MACEDO Sandrine
LAVAU	Vallée Dordogne	Titulaire	BETGE Nathalie	GUICHARD Mireille	DAURIAC Michelle
LES COTEAUX-PERIGOURDINS (**)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	SUSZECK Romain	DUBOCHAUD Jean-Paul	BOISSAT Karine
LIMEUIL	St Alvére	Titulaire	MARIN Francis	LALOT Jean-Louis	TRICOT Michel
LIMEYRAT	Haut Périgord Noir Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	MOULINIER Annie LE GUELLEC épouse GAILLARD Christine	LAFORGE épouse DUMAURE Evelyne Néant	AUBARBIER Didier Néant
LOUBEJAC	Vallée Dordogne	Titulaire	BOUTEIL Régis	PELIGRY Marie-Françoise	CALMEIL Bertrand
MARCILLAC-SAINT-QUENTIN	Sarlat	Titulaire Suppléant	DELIBIE Marcelle LALANDE Nicole	JABY Serge LACHAIZE Jean	GODDAERT Régine CLUZEAU Guy-Michel

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
MARNAC	Vallée Dordogne	Titulaire	LIABOT Frédéric	ITARTE Michèle	LOMBARD Marcel Robert
		Suppléant	REGNIER Jean-Marie	Néant	Néant
MARQUAY	Sarlat	Titulaire	LIRAUD Florent	JANET Yves	SORBIER épouse DALBAVIE Annie
		Suppléant	JESINGHAUS Sylvie	TEULET épouse COLY Marie	CHADEBEC épouse LASSERRE Ginette
MAUZENS-ET-MIREMONT	Vallée de l'Homme	Titulaire	LASSERROTTE Eva	MALITTE Bernard	DAURIAC Bernard
MAZEYROLLES	Vallée Dordogne	Titulaire	CASSANG Nicolas	MOULIGNÉ Gérard	MONTEIL Pierre
		Suppléant	PTACEK Maurice	CAPMAS Philippe	VIRATELLE épouse MARESCASSIER Jacqueline
MEYRALS	Vallée Dordogne	Titulaire	BAILLIEU Jeanne	NEUVILLE Lydie	LABROUSSE Joël
		Suppléant	MARADENNE Denis	TAMISIER Claudette	TOURON Bernard
MONPLAISANT	Vallée Dordogne	Titulaire	CALES-RIBATET Marie-Claude	PICAUD-DURAN Carine	GENESTAL Colette
		Suppléant	MAZET Pascal	ECALLE Mickaël	LAYEC Véronique
MONTAGNAC-D'AUBEROCHE	Haut Périgord Noir	Titulaire	DE ROSSI Udino	ROYER Jean-Jacques	DUMAS David
NABIRAT	Vallée Dordogne	Titulaire	BOY Edwige	CONTIE Benoît	DEVIERS Nadine
NADAILLAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	GRADES Yvette	GAUTHIER Josette	COURAYE DU PARC Aubert
NAILHAC	Haut Périgord Noir	Titulaire	KEIFLIN Robert	MOURET Jean-Claude	BELINGARD Daniel
		Suppléant	PEDENON Patrick	HELME-GUIZON épouse CHASSAING Odile	AZALBERT épouse DUMONT Bénédicte
ORLIAC	Vallée Dordogne	Titulaire	LECOUTRE épouse VENTELOU Marie	VIGNAL Nathalie	VIVIES Patrick
ORLIAGUET	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	RIETH Christelle	PUIDEBOIS Patrick	MARINIER Françoise
PAULIN	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	GERMAIN Guy	LACOMBE Françoise	LAVAL Bernard
		Suppléant	GENDRE Dominique	DUBOIS Jean-Pierre	VEYSSET Daniel
PAYS-DE-BELVES (**)	Vallée Dordogne	Titulaire	MALAURIE Francis	MALAURIE Claudette	MAURY Francis
		Suppléant	VIALARD Marie-Georgette	DONZENAC Régis	PISTOLOZZI Mélanie
PAZAYAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	VERLHAC Jean-Claude	JAUBERT Joël	CHOUZENOUX Gérard
PEYRIGNAC	Haut Périgord Noir	Titulaire	CORALY épouse LAJANTHE Colette	LABARBARIE Jean-Marc	CARPE épouse MICHEL Brigitte
		Suppléant	BERNARD épouse MANCINI Nicole	Néant	Néant
PEYRILLAC-ET-MILLAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	DUBOIS Pierre	MANSOURI Sylvie	FOURMEAU Philippe
		Suppléant	PARJADIS Patrice	LEVET Michèle	LERMYTTE Marie-Thérèse
PEYZAC-LE-MOUSTIER	Vallée de l'Homme	Titulaire	VIGNAL Michel	FADAT Jean-Marc	LIABOT CONSTANT Chantal
		Suppléant	BRIDE-ROYE Corinne	CHATENET épouse ROY Sylvie	RAUCH épouse WILLEMS Ginette
PLAZAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	GUELUY veuve DEWINNE Marie-José	MATHIVET Jean-Paul	DELBARY Robert
		Suppléant	DELBARY Thierry	DELTREUIL Vincent	VERLHAC épouse MATHIVET Bernadette
PRATS DE CARLUX	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	GIUSTI Christelle	PEYROU PHIALIP Denis	BOUCHERIE Daniel
PRATS-DU-PERIGORD	Vallée Dordogne	Titulaire	MORTESSAGNE Jacky	DAURIAC Christian	TAILLADE Marie-Claire
		Suppléant	ARLIE Frédérique	MALVY Patricia	Néant
PROISSANS	Sarlat	Titulaire	CHABRILLANGE Marie-Thérèse	BARRIERE Eric	CROUZILLE Christiane
ROQUE-GAGEAC (LA)	Sarlat	Titulaire	XAVIER épouse COURBRANT Michèle	LAPEYRONNIE Françoise	LACOUR Didier
		Suppléant	LACOUR Hervé	MONDY épouse ROCHE Sandra	BORDE épouse DOUSSEAU Dominique

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
SAGELAT	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	GAUBERT Séverine LACAZE Georges Claude	PEYRUS Danielle MERLHIOT Odette	MANOUVRIER Daniel LAPEYRE Christiane
SALIGNAC-EYVIGUES (*)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	BRU Benoît DUPPERRET Jean-Luc	SENRENT Nicole CEROU Jean Michel	PIGNAT Robert JOURDAIN Michèle
SALLES-DE-BELVES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	MAURY Olivier CASSANG Joël	GENTRAND André Néant	THOBOIS Sophie Néant
SAVIGNAC-DE-MIREMONT	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	DUMONTEIL Philippe VANDAELE Sophie	LABROUSSE Georges BAUSSARD Juliette	BOUET Janine LESVIGNE Michel
SERGEAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	DAKESSIAN Jean-Pierre	MILLINSHIP Anita	RENTET Jean-Pierre
SIMEYROLS	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	TOCAVEN Nathalie	LARÉNIE Jeannine	CAPOT Christian
SIORAC-EN-PERIGORD (*)	Vallée Dordogne	Titulaire	PARIS Nicole	LE GUENNIC Sophie	DELRIEUX Georges
ST ANDRE-D'ALLAS	Sartat	Titulaire Suppléant	ALBIÉ Jean-Jacques BRUSCAND Françoise	CHEYLAT épouse MILON Simone AUDE épouse BESSON Nathalie	CECCARINI Léonio GILLET Michel
ST AUBIN-DE-NABIRAT	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	ROYÈRE Murielle CABRIÉ Dominique	MANIGLIER Alain DEVIENNE Memphis Dorothée	BOUYÉ Régine CAUBET Iléna
ST AVIT-DE-VIALARD	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	MARTINEZ Florence VINCENT Bernard	FONTALIRANT Maurice GENSOU Jean-Louis	DIDRICHE Jeanine GADROY Michel
ST CERNIN-DE-L'HERM	Vallée Dordogne	Titulaire	GOULPIE Guillaume	DELBREIL Francis	SADOUILLETTE Joël
ST CHAMASSY	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	DUSSAIGNE Gérard COMPOSTELLA Michel	FAURET Claude ROQUETTE Catherine	PITON Christiane SOLLIEZ Patrick
ST CREPIN-ET-CARLUCET	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	LOPEZ Magali JARDEL Christophe	TURPIN Gérard LANGLADE-THOMAS Thierry	DEURE Gérard TEILLAC Françoise
ST CYBRANET	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	ILLES Alain GARROUTY Isabelle	DAVID épouse VALETTE Sophie Néant	JEANTE Paul Alain Néant
ST FELIX-DE-REILHAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	SAULIERE Thierry	GIRODEAU Gisèle	NEYRAT Jean-Marc
ST GENIES (*)	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	LESPINASSE Gérard CHAPUT Marion	BERTHY Guy DALIX Alain	JACOLY Brigitte FOURCADE Michel
ST GERMAIN-DE-BELVES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	RODIER Nadine PASSERIEUX Francis	MONTEIL Geneviève Néant	RIVIERE Claudie Néant
ST JULIEN-DE-LAMPON	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	MONTEIL Monique BOURDET Yves	SIGNORELLO épouse ABEILLE Hélène ARBELOT Sylvie	DONET épouse LAVILLE Chantal VILLARD épouse ESPITALIER Gisèle
ST LAURENT-LA-VALLEE	Vallée Dordogne	Titulaire	LAFON Marie-José	CHARBONNEL Paulette	ESCOUBEYROU Christian
ST LEON-SUR-VEZERE	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	FAGETTE Virginie DALBAVIE Yannick	LORTEAU Alain Néant	GORSSE David Néant
ST MARTIAL-DE-NABIRAT	Vallée Dordogne	Titulaire	PIVIN François	VIELMONT Véronique	MIANES Alexandre
ST PARDOUX-ET-VIELVIC	Vallée Dordogne	Titulaire	ALMET Philippe	Bernard MALHACHE	DE COUDIER Philippe



Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal de Grande Instance
ST POMPON	Vallée Dordogne	Titulaire	HENRY Carole	VERGNOLE Gilbert	DELLUC Mireille
ST RABIER	Haut Périgord Noir	Titulaire	MIRA Marie Thérèse	CHAMBOULIVE Roger	LEONARD Jean-Jacques
ST VINCENT-DE-COSSE	Sarlat	Titulaire	DEVIGNE Antoine	GIROU Ludovic	COSSE Martine
ST VINCENT-LE-PALUEL	Sarlat	Titulaire Suppléant	DANGREMONT Christine CAZENAVE Pascal	GAUTHIER Olivier Néant	ROCHE Daniel Néant
STE EULALIE-D'ANS	Haut Périgord Noir	Titulaire	BIGOT Jean-Pierre	GARDELLE Marie-France	DURAND Daniel
STE FOY-DE-BELVES	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	MARIE Florence VERGNOLLE Yannick	VERGNOLLE Bernard Néant	LOSEILLE Marie-Josette Néant
STE MONDANE	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	DURAND David DEGUGLIELMI Dominique	GLANCHE Francine Néant	BLONDEZ Aurore Néant
STE NATHALENE	Sarlat	Titulaire	COMBROUX épouse TROQUEREAU Catherine	COUDERC Didier	LAFUE épouse SAULIERE Marie-Françoise
STE ORSE	Haut Périgord Noir	Titulaire	ABRIAT Danielle	FROIDEFOND Jacques	CHEYROU Béatrice
STE TRIE	Haut Périgord Noir	Titulaire	TURBANT Claude	MICHEL Brigitte	POIROT Evelyne
TAMNIES	Sarlat	Titulaire Suppléant	PRIBITZER épouse CHIOTTI Valérie PHELIP Samuel	DELMOND Michèle Néant	MARILLIER Paul Néant
TEILLOTS	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	LARUE Pascale TRENTEMONT Mattia	ROUBINET Michel REY Nicole	BOISSIERAS Bernard JUGE Olivier
TEMPLE-LAGUYON	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	SAUGUES Jean-Lionel LEGRAIN Pierre	GUINET épouse LAGORCE Marie-Lucile MERCIER épouse SAUGUES Francine	PUGET épouse SANCHEZ Claudine SAUGUES Jean-Louis
THENON (*)	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	SAULIERE Laurence BERNARD Micheline	BERNARD Michel Néant	DELPERIER Jean-Pierre Néant
THONAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	ROULLIN Bruno	GRANGIER Jean-Luc	PONS épouse ARCHAMBEAU Anne-Marie
TOURTOIRAC	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	LOURS Jean-Marie LACHAUD Isabelle	GARGAUD Michel Néant	PICHON Marie-José Néant
TURSAC	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	LESPINASSE Philippe LOUPROU Christophe	GIROU Maryline LISIAK épouse FAURE Nathalie	LACOSTE Michel SALOMON Ophélie
VALOJOULX	Vallée de l'Homme	Titulaire Suppléant	BASTIDE Philippe BASTIAN Bruno	TERRAL épouse BOUTOT Christel BUQUET Laurent	GAILLARD Maurice SALVIAT Yves
VEYRIGNAC	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire Suppléant	JOLY épouse DENIS Claude BREAU Cyril	ANDRIEUX épouse LOURENCO Pascale Néant	MICHEL épouse LANDON Céline Néant
VEYRINES-DE-DOMME	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	PASSERIEUX Julien GIZARD Corinne	MABRU Isabelle MALAURY Didier	BOISSERIE Eric LAFON Jean-François
VEZAC	Sarlat	Titulaire Suppléant	COUSTATY épouse REBEYROL Yvette CHAULET Philippe	CEROU épouse CARVALHO Sylvie MOGNIER Jeaninne	GOUYOU Michel LARENIE Lucien
VILLAC	Haut Périgord Noir	Titulaire Suppléant	SAGEAUX épouse GERAUD Sandrine BIGEAT Arnaud	BOISSET Brigitte BOUSOGLOU épouse KUESS Catherine	BARRÉ Serge NAVALON Mathias

<b>Commune</b>	<b>Canton</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>	<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Délégués de l'administration</b>	<b>Délégués du Tribunal de Grande Instance</b>
VILLEFRANCHE-DU-PERIGORD	Vallée Dordogne	Titulaire Suppléant	LALA Didier ESCALIER Hélène	NIEUVIARTS Yolande Néant	ISSARD Lisette Néant
VITRAC	Sarlat	Titulaire Suppléant	ESCALIER Valérie GALODE Philippe	JEANTE Fabien DENIS Isabelle	MAUMELLE Bernard COUDON Jean-François



## Annexe 2

## Communes de plus de 1 000 habitants

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
BUGUE (LE)	Vallée de l'Homme	Titulaire	REVOLTE Alain	LABROUSSE Gérard	Néant
		Suppléant	VIGNAL Joëlle	BUSO épouse GENESTE Yolande	Néant
		Titulaire	STUDEMANN épouse LABROT Yvette	LEONIDAS Serge	Néant
		Suppléant	MONTASTIER Aurore	MIQUEL Christelle	Néant
		Titulaire	FAUQUÉ Michel	Néant	Néant
		Suppléant	COSTE Philippe	Néant	Néant
HAUTEFORT	Haut Périgord Noir	Titulaire	BINETRUY-MEYER Nadine	EYROLLES CASTELAIN Elodie	Néant
		Suppléant	POUMEAUD Albert	Néant	Néant
		Titulaire	GRANDCOIN Danièle	SAUTET David	Néant
		Suppléant	DELAGE-MARY Sophie	Néant	Néant
		Titulaire	CHABASSIER David	Néant	Néant
		Suppléant	LARUE Sylvie	Néant	Néant
LARDIN-SAINT-LAZARE (LE)	Haut Périgord Noir	Titulaire	DELSOL Gilles	DELAGE Marie-Jane	Néant
		Suppléant	AYMARD Sébastien	PASSERIEUX Patrick	Néant
		Titulaire	COMBESCOT Isabelle	AUGUSTE Pierre	Néant
		Suppléant	COULON Jenny	SAURET Catherine	Néant
		Titulaire	COUDER Sabine	Néant	Néant
		Suppléant	VÉZINE Alexandra	Néant	Néant
MONTIGNAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	BOUDY Gérard	TASSAIN Christine	Néant
		Suppléant	REY Daniel	TEILLAC Christian	Néant
		Titulaire	SEGUY Carolina	BERTIN Christine	Néant
		Suppléant	REGNIER Bernard	SEGONDAT Pascal	Néant
		Titulaire	HIAUT Marie	Néant	Néant
		Suppléant	THOUREL Franck	Néant	Néant
ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	Vallée de l'Homme	Titulaire	TOUTAIN épouse BOUVIER Laurence	DURAND épouse FAUCON Agnès	Néant
		Suppléant	AUTEFORT épouse RÉGNER Véronique	BARRE épouse MARIN Séverine	Néant
		Titulaire	BOURDELH Michel	PORTE Christian	Néant
		Suppléant	LALOT Christian	VILLATE Arnaud	Néant
		Titulaire	CONTE Francis	Néant	Néant
		Suppléant	DELIBIE Françoise	Néant	Néant

Commune	Canton	Titulaire ou suppléant	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
SARLAT-LA-CANEDA	Sariat	Titulaire	LASFARGUE Francis	DROIN Jean-Fred	LE GOFF Anick
		Suppléant	Néant	Néant	Néant
		Titulaire	FAUGERE Gisèle	Néant	Néant
		Suppléant	Néant	Néant	Néant
		Titulaire	PERUSIN Nadine	Néant	Néant
		Suppléant	Néant	Néant	Néant
ST CYPRIEN	Vallée Dordogne	Titulaire	VALETTE Simone	PETIT Patrick	Néant
		Suppléant	BOUNICHOU Mauricette	Néant	Néant
		Titulaire	ROUGE Françoise	VILLEFER Frédéric	Néant
		Suppléant	PEDOT Richard	Néant	Néant
		Titulaire	BAUMERT Patrick	Néant	Néant
		Suppléant	HUOT Dominique	Néant	Néant
TERRASSON-LAVILLEDIEU	Terrasson-Lavilledieu	Titulaire	KRAUTER Kordula	KELES Ali Riza	Néant
		Suppléant	JAUBERT Fabien	ANGLARD Régine	Néant
		Titulaire	BADJI Annissa	VALADE Francis	Néant
		Suppléant	PUYBOUFFAT Claudine	Néant	Néant
		Titulaire	JACQUINET Jean-Pierre	Néant	Néant
		Suppléant	BAMBOU Caroline	Néant	Néant

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-28-002

ARR Com Controles ArrdtPERIGUEUX



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la démocratie locale, des élections  
et des réglementations

### Arrêté

portant nomination des commissions de contrôles chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de PERIGUEUX

Le préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R11 ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 portant nomination du préfet de la Dordogne- M. PERISSAT (Frédéric) ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Les membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Périgueux, sont nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément au tableau annexé ci-après.

Article 2: Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

Article 3: Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Périgueux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Périgueux, le  
Pour le Préfet et en l'absence du Préfet,  
Le Secrétaire Général  
  
Laurent SIMPLICIEN

28 DEC. 2018

ANNEXE I  
COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS  
ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19VII

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
RIBERAC	ALLEMANS	Titulaire	SAGOT Elette		
RIBERAC	ALLEMANS	Suppléant	CHAUMETTE Moïsette		
RIBERAC	ALLEMANS	Titulaire		GADY Nathalie	
RIBERAC	ALLEMANS	Suppléant		CHARBONNET Emilie	
RIBERAC	ALLEMANS	Titulaire			SALLABERY Danielle
RIBERAC	ALLEMANS	Suppléant			REIGNER Valérie
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Titulaire	COUSTILLAS Gérard		
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Suppléant	VIRGO Serge		
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Titulaire		CRAMAREGEAS Frédéric	
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Suppléant		GEORGES Jacques	
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Titulaire			AVOCAT Christophe
ISLE MANOIRE	BASSILLAC ET AUBEROCHE	Suppléant			BEAUSSOUBRE Bernard
VALLEE DE L'ISLE	BEAUPOUYET	Titulaire	MANET Régine		
VALLEE DE L'ISLE	BEAUPOUYET	Suppléant	DANGLOT Yveline		
VALLEE DE L'ISLE	BEAUPOUYET	Titulaire		LAFON Jacques	
VALLEE DE L'ISLE	BEAUPOUYET	Titulaire			MANET Gaëlle
PERIGORD CENTRAL	BEAUREGARD ET BASSAC	Titulaire	BROWN Sophie		
PERIGORD CENTRAL	BEAUREGARD ET BASSAC	Titulaire		LACOTTE André	
PERIGORD CENTRAL	BEAUREGARD ET BASSAC	Titulaire			FAGET Jacques
VALLEE DE L'ISLE	BEAURONNE	Titulaire	CHASSEIGNE Jean-Louis		
VALLEE DE L'ISLE	BEAURONNE	Titulaire		LAVAL Michel	
VALLEE DE L'ISLE	BEAURONNE	Titulaire			VILLESUZANNE Marie-Josée
PERIGORD CENTRAL	BELEYMAS	Titulaire	LALET Estelle		
PERIGORD CENTRAL	BELEYMAS	Titulaire		FAVARD Jean-Frédéric	
PERIGORD CENTRAL	BELEYMAS	Titulaire			SARLANDIE Bernadette
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Titulaire	BOUTHONNIER Jean-Claude		
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Suppléant	MERCIER Joël		
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Titulaire		GERVAISE Danielle	
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Suppléant		SELPROT Bernadette	
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Titulaire			BERRY Claude Anne-Marie
RIBERAC	BERTRIC BUREE	Suppléant			LAPRADE Josette
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Titulaire	VOIRY Boris		
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Suppléant	LABROUSSE Odile		
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Titulaire		PASSERIEUX Sylvie	
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Suppléant		CHAUVEROUX Hélène	
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Titulaire			LEROY Christiane
ISLE MANOIRE	BOULAZAC ISLE MANOIRE	Suppléant			CHINOUR Jean-Claude
RIBERAC	BOURG DES MAISONS	Titulaire	PREDIGNAC Hélène		
RIBERAC	BOURG DES MAISONS	Titulaire		BOUQUET Suzanne	
RIBERAC	BOURG DES MAISONS	Titulaire			VASET Carine
RIBERAC	BOURG DU BOST	Titulaire	MARACHE Claire		
RIBERAC	BOURG DU BOST	Suppléant	COURCELLE Séverine		
RIBERAC	BOURG DU BOST	Titulaire		CAZENAVE Nathalie	
RIBERAC	BOURG DU BOST	Titulaire			DAURIE Colette
VALLEE DE L'ISLE	BOURGNAC	Titulaire	PAPELIER Jean-Paul		
VALLEE DE L'ISLE	BOURGNAC	Titulaire		SOUBERT Claude	
VALLEE DE L'ISLE	BOURGNAC	Titulaire			DURAND Michel
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Titulaire	WAGNER Sylvain		
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Suppléant	RAYNAUD Nicole		
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Titulaire		REPOILA Maria	
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Suppléant		GARRY Lisa	
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Titulaire			CHEVALIER Jean-Denis
PERIGORD CENTRAL	BOURROU	Suppléant			GERAUD Yannick
RIBERAC	BOUILLES ST SEBASTIEN	Titulaire	DUBEC Marie-Rose		



CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
RIBERAC	BOUTEILLES ST SEBASTIEN	Titulaire		BERNARD Jeanne	
RIBERAC	BOUTEILLES ST SEBASTIEN	Suppléant		BOUSSEAU Olivia	
RIBERAC	BOUTEILLES ST SEBASTIEN	Titulaire			CHEYSSOU Martine
PERIGORD CENTRAL	CAMPSEGRET	Titulaire	CHARRIERE Vincent		
PERIGORD CENTRAL	CAMPSEGRET	Titulaire		CLAVERIE Anne-Marie	
PERIGORD CENTRAL	CAMPSEGRET	Titulaire			SALADO Gilles
RIBERAC	CELLES	Titulaire	JABIOL Philippe		
RIBERAC	CELLES	Suppléant	MAZEAU Michel		
RIBERAC	CELLES	Titulaire		DEMARTEAU Jean Rémi	
RIBERAC	CELLES	Suppléant		NOUZAREDE Josette	
RIBERAC	CELLES	Titulaire			SOREY Dominique
RIBERAC	CELLES	Suppléant			FROMAGEOT Daniel
PERIGORD CENTRAL	CHALAGNAC	Titulaire	LACHAUD Christelle		
PERIGORD CENTRAL	CHALAGNAC	Titulaire		ARRETCHÉ Jean-Pierre	
PERIGORD CENTRAL	CHALAGNAC	Titulaire			LABRUE Annie
RIBERAC	CHAMPAGNE ET FONTAINE	Titulaire	VILLIER Jennifer		
RIBERAC	CHAMPAGNE ET FONTAINE	Suppléant	AUPY Martine		
RIBERAC	CHAMPAGNE ET FONTAINE	Titulaire		DEVARS Pascal	
RIBERAC	CHAMPAGNE ET FONTAINE	Titulaire			BISSIRIEX Hélène
RIBERAC	CHAMPAGNE ET FONTAINE	Suppléant			OHEIX Josette
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Titulaire (1 seule liste)	BOURNAZEUD Michel		
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Suppléant	FAURE Marc		
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Titulaire		RABIER Jacques	
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Suppléant		SANTI Nicole	
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Titulaire			FAURE Marie
TRELISSAC	CHAMPCEVINEL	Suppléant			DUPUY Danièle
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Titulaire (1 seule liste)	CALEIX Céline		
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Suppléant	WANY Jocelyne		
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Titulaire		MICHAU Christian	
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Suppléant		MAGNAUDEIX Jean-louis	
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Titulaire			LAGOUTTE Michel
COULOUNIEUX CHAMIERES	CHANCELADE	Suppléant			SUDRI Geneviève
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Titulaire	CAULIER Yvon		
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Suppléant	HERBERT Francis		
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Titulaire		PRIAT Sylvie	
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Suppléant		MEYNIER Alain	
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Titulaire			MOZE Sonia
VALLEE DE L'ISLE	CHANTERAC	Suppléant			VILLECHAUVIN Michel
BRANTOME	CHAPDEUIL	Titulaire	MARANDAT Vincent		
BRANTOME	CHAPDEUIL	Titulaire		PINEL Franck	
BRANTOME	CHAPDEUIL	Titulaire			MAZEAU René
SAINT ASTIER	CHAPELLE GONAGUET (LA)	Titulaire (pas d'entente)	AUVRAY Emmanuel		
SAINT ASTIER	CHAPELLE GONAGUET (LA)	Titulaire		FOULARD Nadine	
SAINT ASTIER	CHAPELLE GONAGUET (LA)	Titulaire			ROUSSEAU Iéone
RIBERAC	CHAPELLE GRESIGNAC (LA)	Titulaire	VALLADE Alain		
RIBERAC	CHAPELLE GRESIGNAC (LA)	Titulaire		FAVREAU Monique	
RIBERAC	CHAPELLE GRESIGNAC (LA)	Titulaire			HADAMITZKI Erika
RIBERAC	CHAPELLE MONTABOURLET (LA)	Titulaire	WOOLRICH Shelagh		
RIBERAC	CHAPELLE MONTABOURLET (LA)	Titulaire		CARAVACA Marie-Claire	
RIBERAC	CHAPELLE MONTABOURLET (LA)	Titulaire			PREVOST Alain
RIBERAC	CHASSAIGNES	Titulaire	TOURNOIS Béatrice		
RIBERAC	CHASSAIGNES	Suppléant	POULAIN Marie-Hélène		
RIBERAC	CHASSAIGNES	Titulaire		PHILAIRE Marie-Christine	
RIBERAC	CHASSAIGNES	Suppléant		PICOT Georges	
RIBERAC	CHASSAIGNES	Titulaire			GUIGUEN-RAMETTE Marie-Claude
RIBERAC	CHASSAIGNES	Suppléant			DUPEYRAT Pierre

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
RIBERAC	CHERVAL	Titulaire	TRUFFY Murielle		
RIBERAC	CHERVAL	Suppléant	PEILLET Philippe		
RIBERAC	CHERVAL	Titulaire		CHAULET Eliane	
RIBERAC	CHERVAL	Titulaire			PANNETRAT Liliane
PERIGORD CENTRAL	CLERMONT DE BEAUREGARD	Titulaire	CHINOUILH Sébastien		
PERIGORD CENTRAL	CLERMONT DE BEAUREGARD	Titulaire		ZABNICKI Jean	
PERIGORD CENTRAL	CLERMONT DE BEAUREGARD	Titulaire			CHINOUILH Gaby
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Titulaire	VERGNAUD Virginie		
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Suppléant	DUBUR Valérie		
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Titulaire		BUFFENIE Josiane	
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Suppléant		PAILLER Bernadette	
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Titulaire			ARGOUB Natacha
RIBERAC	COMBERANCHE ET EPELUCHE	Suppléant			AGUERRE Marjorie
TRELISSAC	CORNILLE	Titulaire	BORDE Didier		
TRELISSAC	CORNILLE	Titulaire		FLOUREZ Nicolas	
TRELISSAC	CORNILLE	Titulaire			AUDEBERT Laurent
SAINT ASTIER	COURSAC	Titulaire	CHIRON Francis		
SAINT ASTIER	COURSAC	Suppléant	BARRIERE Cathia		
SAINT ASTIER	COURSAC	Titulaire		LACHAUD Michel	
SAINT ASTIER	COURSAC	Suppléant		SIMOENS Francine	
SAINT ASTIER	COURSAC	Titulaire			DESMOND Gérard
SAINT ASTIER	COURSAC	Suppléant			TILLARD Patrice
RIBERAC	COUTURES	Titulaire	MONTILLAUD James		
RIBERAC	COUTURES	Titulaire		HOFSETH Patrick	
RIBERAC	COUTURES	Titulaire			SOULIER Alain
BRANTOME	CREYSSAC	Titulaire	DESMOULIN Pierre		
BRANTOME	CREYSSAC	Suppléant	CHAMOULEAU DE MATHA Pascal		
BRANTOME	CREYSSAC	Titulaire		BRAUER Claude	
BRANTOME	CREYSSAC	Suppléant		BOURGET Damien	
BRANTOME	CREYSSAC	Titulaire			PUYZALINET Ginette
BRANTOME	CREYSSAC	Suppléant			DALESME Michel
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Titulaire	GANDON Jacques		
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Suppléant	DEBREGEAS Aurélien		
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Titulaire		SEMIS Sandrine	
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Suppléant		PAULO RODRIGUES Marie-Hélène	
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Titulaire			DEREIX DE LAPLANE Bertrand
PERIGORD CENTRAL	CREYSSENSAC ET PISSOT	Suppléant			SERAFIN Isabelle
BRANTOME	DOUCHAPT	Titulaire	LAFFORT Vanessa		
BRANTOME	DOUCHAPT	Suppléant	LACOUTURE Carine		
BRANTOME	DOUCHAPT	Titulaire		LANTERNAT Claude	
BRANTOME	DOUCHAPT	Suppléant		NADAL Alain	
BRANTOME	DOUCHAPT	Titulaire			FOUGERE Yves
BRANTOME	DOUCHAPT	Suppléant			HERGER Pascal
PERIGORD CENTRAL	DOUVILLE	Titulaire	BIAS Mathieu		
PERIGORD CENTRAL	DOUVILLE	Titulaire		BOST Yvette	
PERIGORD CENTRAL	DOUVILLE	Titulaire			DELBOS Christine
VALLEE DE L'ISLE	DOUZILLAC	Titulaire	MARIUZZO-RAYNAUD Paul		
VALLEE DE L'ISLE	DOUZILLAC	Suppléant	LANDRAUD Alain		
VALLEE DE L'ISLE	DOUZILLAC	Titulaire		RAIGNIER Christian	
VALLEE DE L'ISLE	DOUZILLAC	Titulaire			GUICHARD Guy
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Titulaire	GARLOPEAU Guy		
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Suppléant	LABORIE Frédéric		
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Titulaire		GILSON Françoise	
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Suppléant		BERRY Jacqueline	
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Titulaire			SEGONZAC René
MONTPON MENESTEROL	ECHOURGNAC	Suppléant			THEVIN Claude

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Titulaire	DICKSON Martine		
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Suppléant	PACAUD Hervé		
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Titulaire		CHAUFFAILLE Daniel	
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Suppléant		CHAROTTE Rodolphe	
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Titulaire			MAINGOT David
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE D'ISSAC	Suppléant			CATTIAUX Charlotte
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE DE VERGT	Titulaire	LAVAL Carine		
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE DE VERGT	Suppléant	LALET Jean-luc		
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE DE VERGT	Titulaire		BONNET Gérard	
PERIGORD CENTRAL	EGLISE NEUVE DE VERGT	Titulaire			CHAVEROUX Marie-Laure
TRELISSAC	ESCOIRE	Titulaire	FAURE Alexandra		
TRELISSAC	ESCOIRE	Suppléant	FAVARD Jean-Luc		
TRELISSAC	ESCOIRE	Titulaire		SUTOUR Jean-Pierre	
TRELISSAC	ESCOIRE	Suppléant		GEOFFROY Marie-Françoise	
TRELISSAC	ESCOIRE	Titulaire			CHARENTON Jean-Jacques
TRELISSAC	ESCOIRE	Suppléant			KOCHEL Jean-Marie
MONTPON MENESTEROL	EYGURANDE ET GARDEDEUILH	Titulaire	PASCAL Nicolas		
MONTPON MENESTEROL	EYGURANDE ET GARDEDEUILH	Titulaire		ROZIER Jean-Pierre	
MONTPON MENESTEROL	EYGURANDE ET GARDEDEUILH	Titulaire			THOUVENIN Louissette
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Titulaire	DUBREUCQ Gilles		
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Suppléant	GUIRMANDIE Valérie		
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Titulaire		RAMPOLDI Gilbert	
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Suppléant		GUICHARD Daniel	
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Titulaire			LE PAPE Yves
PERIGORD CENTRAL	EYRAUD-CREMPSE-MAURENS	Suppléant			HARI Christelle
PERIGORD CENTRAL	FOULEIX	Titulaire	REYSSET Thierry		
PERIGORD CENTRAL	FOULEIX	Suppléant	LAVISA Audrey		
PERIGORD CENTRAL	FOULEIX	Titulaire		RAYMOND Alain	
PERIGORD CENTRAL	FOULEIX	Suppléant		CARRERE Pierre	
PERIGORD CENTRAL	FOULEIX	Titulaire			BENINCA Jean-pierre
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Titulaire	ZAGO Marie-Laure		
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Suppléant	DEBORD Daniel		
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Titulaire		BISPO Marie-France	
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Suppléant		DULAU Andrée	
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Titulaire			COMIN Nadine
RIBERAC	GOUT-ROSSIGNOL	Suppléant			JOLLIS Serge
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Titulaire	CONIGLIO Frédéric		
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Suppléant	MONTHAUDIE Stéphane		
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Titulaire		BEAU René	
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Suppléant		PONCET Roland	
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Titulaire			DOMENGER André
BRANTOME	GRAND BRASSAC	Suppléant			DUMANS Arlette Sylvie
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Titulaire	CHARRIER Nicolas		
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Suppléant	SANCHEZ Jean-Luc		
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Titulaire		PAREUIL Sylvain	
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Suppléant		SENRENS Mireille	
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Titulaire			GOUZOU Nathalie
SAINT ASTIER	GRIGNOLS	Suppléant			MURAT Jean-Jacques
PERIGORD CENTRAL	GRUN- BORDAS	Titulaire	SIMON Claudette		
PERIGORD CENTRAL	GRUN- BORDAS	Titulaire		ANTUNES Didier	
PERIGORD CENTRAL	GRUN- BORDAS	Titulaire			LUCAS Didier
PERIGORD CENTRAL	ISSAC	Titulaire	PICHARDIE Marina		
PERIGORD CENTRAL	ISSAC	Titulaire		MOUSSEAU Véronique	
PERIGORD CENTRAL	ISSAC	Titulaire			CLUZEAU Michèle
SAINT ASTIER	JAURE	Titulaire	ANDRE Jean-Marcel		
SAINT ASTIER	JAURE	Suppléant	LIBOUTET Philippe		
SAINT ASTIER	JAURE	Titulaire		SEGUIN Michelle	

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
SAINT ASTIER	JAURE	Suppléant		LACOMBE Raïssa	
SAINT ASTIER	JAURE	Titulaire			DE SEVERAC Philippe
SAINT ASTIER	JAURE	Suppléant			SAUNIER Jean-Philippe
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Titulaire	BAUDOUX Jean-Claude		
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Suppléant	COULAUD Nicole		
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Titulaire		SANCHEZ Josiane	
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Suppléant		PETIT Jean-Pierre	
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Titulaire			BITTARD Renaud
RIBERAC	JEMAYE PONTEYRAUD (LA)	Suppléant			PLAISSAUD Reine
PERIGORD CENTRAL	LACROPTÉ	Titulaire	CHINOUILH Jean-Michel		
PERIGORD CENTRAL	LACROPTÉ	Titulaire		LESTANG Michel	
PERIGORD CENTRAL	LACROPTÉ	Titulaire			DEFFIEUX Yvon
VALLEE DE L'ISLE	LECHES (LES)	Titulaire	LAPORTE Serge		
VALLEE DE L'ISLE	LECHES (LES)	Titulaire		THOUVENIN Arlette	
VALLEE DE L'ISLE	LECHES (LES)	Titulaire			ESTEVE Patrick
SAINT ASTIER	LEGUILLAC DE L'AUCHE	Titulaire	TAUBY Jean-louis		
SAINT ASTIER	LEGUILLAC DE L'AUCHE	Titulaire		ROUSSELET Patrick	
SAINT ASTIER	LEGUILLAC DE L'AUCHE	Titulaire			BAUGIER lucien
BRANTOME	LISLE	Titulaire	DAVILA Patricia		
BRANTOME	LISLE	Titulaire		SUBRENAT Bernard	
BRANTOME	LISLE	Titulaire			MAZE Marie-Lise
RIBERAC	LUSIGNAC	Titulaire	RAFIN Didier		
RIBERAC	LUSIGNAC	Titulaire		BRATEK Marie-Véronique	
RIBERAC	LUSIGNAC	Titulaire			GUILLOT Evelyne
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Titulaire	JENSAC Jean-Louis		
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Suppléant	FRUTIER Gérard		
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Titulaire		PANISSAUD Nadia	
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Suppléant		GIRARD Michel	
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Titulaire			BEAUVAIS Jean-Paul
SAINT ASTIER	MANZAC SUR VERN	Suppléant			AUGER Max
MONTAPON MENESTEROL	MENESPLET	Titulaire (1 seule liste)	LAMOTHE Pierre		
MONTAPON MENESTEROL	MENESPLET	Titulaire		ROUSSELY Ludovic	
MONTAPON MENESTEROL	MENESPLET	Suppléant		LESCURE Bernard	
MONTAPON MENESTEROL	MENESPLET	Titulaire			CHATEAU Stéphane
MONTAPON MENESTEROL	MENESPLET	Suppléant			AUTHIER Véronique
PERIGORD CENTRAL	MONTAGNAC LA CREMPSE	Titulaire	CLAUDE Marie Anne		
PERIGORD CENTRAL	MONTAGNAC LA CREMPSE	Titulaire		CHONIS Claude	
PERIGORD CENTRAL	MONTAGNAC LA CREMPSE	Titulaire			BONNAMY Paulette
BRANTOME	MONTAGRIER	Titulaire	CUYAUBERE Jean-Claude		
BRANTOME	MONTAGRIER	Suppléant	JANAILLAC Pierre		
BRANTOME	MONTAGRIER	Titulaire		VALLIER Michel	
BRANTOME	MONTAGRIER	Titulaire			PONCEAU Bernadette
SAINT ASTIER	MONTREM	Titulaire	PAILOT Nathalie		
SAINT ASTIER	MONTREM	Suppléant	ECLANCHER Christian		
SAINT ASTIER	MONTREM	Titulaire		DOSILE André	
SAINT ASTIER	MONTREM	Titulaire			GARGAUD Martine
MONTAPON MENESTEROL	MOULIN NEUF	Titulaire	PARROT Francis		
MONTAPON MENESTEROL	MOULIN NEUF	Suppléant	BAGUET Michel		
MONTAPON MENESTEROL	MOULIN NEUF	Titulaire		LALLEMAN Michel	
MONTAPON MENESTEROL	MOULIN NEUF	Titulaire			SOULE Gilberte
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Titulaire	BAGOUET Francis		
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Suppléant	NADAL Gilbert		
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Titulaire		BASSOULET Jeannette	
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Suppléant		MALLET Paul	
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Titulaire			BOULANGER Christian
RIBERAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	Suppléant			AUTHIER Marcel

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Titulaire	DE WERRA Christian		
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Suppléant	CONESA Muriel		
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Titulaire		RAGANNEAU Alain	
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Suppléant		BEIGNIER Hubert	
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Titulaire			RIBIERE Annick
MONTPON MENESTEROL	PARCOUL CHENAUD	Suppléant			DONATIEN Nadine
PERIGORD CENTRAL	PAUNAT	Titulaire	PEYROT Jean-Philippe		
PERIGORD CENTRAL	PAUNAT	Suppléant	GONZALES Mathieu		
PERIGORD CENTRAL	PAUNAT	Titulaire		CAUDRON Julien	
PERIGORD CENTRAL	PAUNAT	Titulaire			LEO Françoise
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Titulaire	GAUTHIER Régine		
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Suppléant	FAURE Pierrette		
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Titulaire		FOUGEYROLLAS Georges	
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Suppléant		HAUTIER Raymond	
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Titulaire			FRESSENGEAS Michel
BRANTOME	PAUSSAC ET ST VIVIEN	Suppléant			RAYNAUD Annie
RIBERAC	PETIT BERSAC	Titulaire	BIENNAIS Jean		
RIBERAC	PETIT BERSAC	Titulaire		LABROUSSE Pierrette	
RIBERAC	PETIT BERSAC	Titulaire			SAVIGNAC Hervé
MONTPON MENESTEROL	PIZOU (LE)	Titulaire	ROUX Eric		
MONTPON MENESTEROL	PIZOU (LE)	Suppléant	CHATRIX Robert		
MONTPON MENESTEROL	PIZOU (LE)	Titulaire		PASCAL Micheline	
MONTPON MENESTEROL	PIZOU (LE)	Titulaire			BERNICOT Alain
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Titulaire (1 seule liste)	MALLET Gilles		
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Suppléant	FONTALIRANT Martine		
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Titulaire		CAMPS Christophe	
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Suppléant		PANGAULT Didier	
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Titulaire			CONSTANT Simone
COULOUNIEUX CHAMIERES	RAZAC SUR L'ISLE	Suppléant			HUGUET Daniel
MONTPON MENESTEROL	ROCHE CHALAIS (LA)	Titulaire	BOEUF Danielle		
MONTPON MENESTEROL	ROCHE CHALAIS (LA)	Suppléant	CONIJN DEBENAIS Martine		
MONTPON MENESTEROL	ROCHE CHALAIS (LA)	Titulaire		BOUCHET Daniel	
MONTPON MENESTEROL	ROCHE CHALAIS (LA)	Titulaire			LAUTRETE Jeanine
PERIGORD CENTRAL	SALON	Titulaire	DEFRETIN Michel		
PERIGORD CENTRAL	SALON	Suppléant	MAREILLAUD Stéphanie		
PERIGORD CENTRAL	SALON	Titulaire		MAYEUX Josette	
PERIGORD CENTRAL	SALON	Suppléant		BESSE Jacqueline	
PERIGORD CENTRAL	SALON	Titulaire			LALOT Sandrine
PERIGORD CENTRAL	SALON	Suppléant			MAREILLAUD Jérôme
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Titulaire	GIRY Mariane		
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Suppléant	SABOURET-GUERIN Sara		
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Titulaire		ROBY Annie	
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Suppléant		FLAMIN Denis	
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Titulaire			GAILLARD Jeanne
ISLE MANOIRE	SANILHAC	Suppléant			VOLTZ Jean-Jacques
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Titulaire	LOUBET Hervé		
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Suppléant	DURAND Isabelle		
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Titulaire		LABOYE Jean-Louis	
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Suppléant		MAUZY Monique	
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Titulaire			BOURJEOT Charles
TRELISSAC	SARLIAC SUR L'ISLE	Suppléant			HADAN Norbert
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Titulaire	JEAN Sonia		
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Suppléant	PINAULT Jean-Claude		
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Titulaire		JARJAVAY Alain	
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Suppléant		MOUGNAUD Jean-Marie	
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Titulaire			HERGUIDO Annie

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
ISLE LOUE AUVEZERE	SAVIGNAC LES EGLISES	Suppléant			LABELLE Jean-Louis
BRANTOME	SEGONZAC	Titulaire	LAIGNEAU Eric		
BRANTOME	SEGONZAC	Titulaire		LEPAGE Pascale	
BRANTOME	SEGONZAC	Titulaire			PALLARD Valérie
MONTPON MENESTEROL	SERVANCHES	Titulaire	LAPOUGE Jacky		
MONTPON MENESTEROL	SERVANCHES	Suppléant	CHAREIRE Christelle		
MONTPON MENESTEROL	SERVANCHES	Titulaire		BORDES Michelle	
MONTPON MENESTEROL	SERVANCHES	Titulaire			MONTILLAUD Jean-Bernard
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Titulaire	COREE Franck		
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Suppléant	BRASSEIN Isabelle		
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Titulaire		BAGOUET Cédric	
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Suppléant		GUIBERT Caroline	
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Titulaire			MAZE Annie
RIBERAC	SIORAC DE RIBERAC	Suppléant			CHAUMETTE Marion
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Titulaire	MOREAU Jean-Emile		
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Suppléant	LAPOUMEROULIE Pierre		
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Titulaire		HENRY Christian	
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Suppléant		CORGNAC Nicole	
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Titulaire			BARBIER Marie-Claude
THIVIERS	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD	Suppléant			MAURY Hubert
VALLEE DE L'ISLE	SOURZAC	Titulaire	STEINER Cyril		
VALLEE DE L'ISLE	SOURZAC	Titulaire		ROUX Bernard	
VALLEE DE L'ISLE	SOURZAC	Titulaire			JOANNIC Marc
PERIGORD CENTRAL	ST AMAND DE VERGT	Titulaire	GINTRAS Audrey		
PERIGORD CENTRAL	ST AMAND DE VERGT	Titulaire		JEAMMET Eric	
PERIGORD CENTRAL	ST AMAND DE VERGT	Titulaire			HIVERT Jean
RIBERAC	ST ANDRE DE DOUBLE	Titulaire	BONHOMME Germaine		
RIBERAC	ST ANDRE DE DOUBLE	Titulaire		AUGIS Yves	
RIBERAC	ST ANDRE DE DOUBLE	Titulaire			VILLESUZANNE Robert
VALLEE DE L'ISLE	ST AQUILIN	Titulaire	MAGNE Jacques		
VALLEE DE L'ISLE	ST AQUILIN	Titulaire		CALVES Marie-France	
VALLEE DE L'ISLE	ST AQUILIN	Titulaire			BEYNEY Joël
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Titulaire	MARTY Suzanne		
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Suppléant	CASSISA Claudette		
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Titulaire		CAILLAT Monique	
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Suppléant		ROUMIEUX Huguette	
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Titulaire			BALAN-MASSET Etienne
MONTPON MENESTEROL	ST AULAYE PUYMANGOU	Suppléant			LAUNAY Bernard
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Titulaire	GRELLETY Martine		
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Suppléant	LATHIERE Patrice		
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Titulaire		GRAS Armand	
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Suppléant		DUFOURGT Nadine	
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Titulaire			CHABANEIX Henri
MONTPON MENESTEROL	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	Suppléant			HUBIN Martine
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Titulaire	SIMEON Jacques		
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Suppléant	DEVAUX Véronique		
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Titulaire		REBIERE Alain	
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Suppléant		DELRIEUX Charles	
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Titulaire			AUDY Maxime
ISLE MANOIRE	ST CREPIN D'AUBEROUCHE	Suppléant			HAZELAS Damien
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Titulaire	CHAZEAUD Bernadette		
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Suppléant	FRENEIX Jacky		
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Titulaire		MERZEAU Josiane	
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Suppléant		POMMIER Jean-François	
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Titulaire			VALLEAU Dominique
VALLEE DE L'ISLE	ST ETIENNE DE PUYCORBIER	Suppléant			LAMOTHE Joël

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Titulaire	LAMBERT Emmanuel		
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Suppléant	BERNARD David		
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Titulaire		CHORT Nicole	
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Suppléant		PERRET Suzette	
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Titulaire			MALAUBIER Marie-claire
PERIGORD CENTRAL	ST GEORGES DE MONTCLARD	Suppléant			DORY Denis Henri
VALLEE DE L'ISLE	ST GERMAIN DU SALEMBRE	Titulaire	GATOT Monique		
VALLEE DE L'ISLE	ST GERMAIN DU SALEMBRE	Titulaire		CHAPEYROU Michel	
VALLEE DE L'ISLE	ST GERMAIN DU SALEMBRE	Titulaire			MAZURIE Odette
ISLE MANOIRE	ST GEYRAC	Titulaire	FERRETI Patrick		
ISLE MANOIRE	ST GEYRAC	Titulaire		THEODORE Laurent	
ISLE MANOIRE	ST GEYRAC	Titulaire			BEAU Valentin
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Titulaire	THIELIN Pascal		
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Suppléant	GRIMALDI Rémi		
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Titulaire		DELAGE Jean-Marie	
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Suppléant		LIBOIS Marc	
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Titulaire			FEVRIER Guy
PERIGORD CENTRAL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	Suppléant			DAREAU Angelina
VALLEE DE L'ISLE	ST JEAN D'ATAUX	Titulaire	GALON Yannick		
VALLEE DE L'ISLE	ST JEAN D'ATAUX	Titulaire		GUIGON Raymonde	
VALLEE DE L'ISLE	ST JEAN D'ATAUX	Titulaire			LANGLAIS André
PERIGORD CENTRAL	ST JEAN D'ESTISSAC	Titulaire	LAGARDE Patrice		
PERIGORD CENTRAL	ST JEAN D'ESTISSAC	Titulaire		LAURELUT Franck	
PERIGORD CENTRAL	ST JEAN D'ESTISSAC	Titulaire			BANNES Bernadette
BRANTOME	ST JUST	Titulaire	REY Alain		
BRANTOME	ST JUST	Titulaire		ROUDEAU Geneviève	
BRANTOME	ST JUST	Titulaire			LEREIN Serge
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Titulaire (1 seule liste)	COGET Jean-Jacques		
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Suppléant	QUEVAL Gérard		
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Titulaire		BOULIN Maryse	
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Suppléant		ALARIC Christian	
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Titulaire			KIEFFER Patrick
SAINT ASTIER	ST LEON SUR L'ISLE	Suppléant			BRETON Aline
VALLEE DE L'ISLE	ST LOUIS EN L'ISLE	Titulaire	IMBEAUX Michel		
VALLEE DE L'ISLE	ST LOUIS EN L'ISLE	Titulaire		COURE Gilbert	
VALLEE DE L'ISLE	ST LOUIS EN L'ISLE	Titulaire			PASQUET Nathalie
MONTPON MENESTEROL	ST MARTIAL D'ARTENSET	Titulaire	GUILLAUMARD Gilbert		
MONTPON MENESTEROL	ST MARTIAL D'ARTENSET	Titulaire		CELERIER Michel	
MONTPON MENESTEROL	ST MARTIAL D'ARTENSET	Titulaire			MOZE Gabriel
RIBERAC	ST MARTIAL VIVEYROL	Titulaire	SALAT Stéphane		
RIBERAC	ST MARTIAL VIVEYROL	Titulaire		GAY Eric	
RIBERAC	ST MARTIAL VIVEYROL	Titulaire			GOYAT Monique
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Titulaire	PETE Christophe		
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Suppléant	PETITBREUIL Guilaïne		
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Titulaire		MAZE Jean-Claude	
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Suppléant		PARETOUR Vanessa	
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Titulaire			CABROL Jean-Claude
RIBERAC	ST MARTIN DE RIBERAC	Suppléant			MARENGO Daniel
PERIGORD CENTRAL	ST MARTIN DES COMBES	Titulaire	MAUMONT Isabelle		
PERIGORD CENTRAL	ST MARTIN DES COMBES	Suppléant	BOUCHARD DE LA POTERIE Micheline		
PERIGORD CENTRAL	ST MARTIN DES COMBES	Titulaire		DUBUT Serge	
PERIGORD CENTRAL	ST MARTIN DES COMBES	Titulaire			DUBUT Guy
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Titulaire	TANNIERE Jean-marc		
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Suppléant	GRAS Arlette		
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Titulaire		MONTILLAUD Annie	
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Suppléant		DEVEL Serge	

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Titulaire			VEYSSIERE Cécile
VALLEE DE L'ISLE	ST MARTIN L'ASTIER	Suppléant			CHARMARTY Michèle
PERIGORD CENTRAL	ST MAYME DE PEREYROL	Titulaire	BRACHET Yvan		
PERIGORD CENTRAL	ST MAYME DE PEREYROL	Titulaire		ROULEAU Catherine	
PERIGORD CENTRAL	ST MAYME DE PEREYROL	Titulaire			LAPARRE Michel
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Titulaire	LAVESNE Stéphanie		
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Suppléant	NOEL Nathalie		
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Titulaire		NORBERT Marie-France	
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Suppléant		MONTELETANG Sylviane	
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Titulaire			BUNLET Nadine
RIBERAC	ST MEARD DE DRONE	Suppléant			LAHER David
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Titulaire	LESSENOT Sylvain		
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Suppléant	CHAUSSAT Bernard		
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Titulaire		GUILLOT Bernard	
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Suppléant		FAUVERTE Marie-Laure	
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Titulaire			CABANAC Claude
VALLEE DE L'ISLE	ST MEDARD DE MUSSIDAN	Suppléant			DAL-CIN Monique
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Titulaire	LAMOTHE Gérard		
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Suppléant	RAPNOUIL Jacques		
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Titulaire		CHAZEAUD Pierre	
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Suppléant		LOESCH Françoise	
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Titulaire			ROUSSET Marie-Claude
VALLEE DE L'ISLE	ST MICHEL DE DOUBLE	Suppléant			ARNAUD Catherine
PERIGORD CENTRAL	ST MICHEL DE VILLADEIX	Titulaire	MARTY Valérie		
PERIGORD CENTRAL	ST MICHEL DE VILLADEIX	Suppléant	MERLAND Frédéric		
PERIGORD CENTRAL	ST MICHEL DE VILLADEIX	Titulaire		PISTRE Huguette	
PERIGORD CENTRAL	ST MICHEL DE VILLADEIX	Titulaire			TEYCHENNE Marie-christine
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Titulaire	PERRUCHAUD Samantha		
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Suppléant	AUTEXIER Marinette		
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Titulaire		SAVARY Christine	
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Suppléant		ROVERE Mireille	
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Titulaire			GUILLIN Marie-France
RIBERAC	ST PARDOUX DE DRONE	Suppléant			SCHOMBERT Louison
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Titulaire	CLUZEAU Myriam		
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Suppléant	FAUVEAUX Sabrina		
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Titulaire		DESSENOIX Jeannine	
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Suppléant		GUICHARD Geneviève	
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Titulaire			VIGIER Huguette
PERIGORD CENTRAL	ST PAUL DE SERRE	Suppléant			LIMOGES Josette
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Titulaire	POURTIER Brigitte		
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Suppléant	LEBOURG Bernadette		
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Titulaire		ESCARIEUX Emile-Roger	
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Suppléant		BOURDILLAT Jean-François	
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Titulaire			BITTARD Philippe
RIBERAC	ST PAUL LIZONNE	Suppléant			ANASTASE Brigitte
ISLE MANOIRE	ST PIERRE DE CHIGNAC	Titulaire	LACOMBE Bernard		
ISLE MANOIRE	ST PIERRE DE CHIGNAC	Titulaire		ROQUESALANE Louis	
ISLE MANOIRE	ST PIERRE DE CHIGNAC	Titulaire			MAFAYOUT Annie
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Titulaire	BELAY Sophie		
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Suppléant	DUPUY Monique		
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Titulaire		DILIGEART Bernadette	
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Suppléant		COUBES Serge	
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Titulaire			CHAUME Chantal
MONTPON MENESTEROL	ST PRIVAT EN PERIGORD	Suppléant			CLAIRAUD Maxime
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Titulaire	JALARIN Joël		
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Suppléant	MONNIN Anne		



CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLÉANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Titulaire		MOUNIC Dolorès	
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Suppléant		ESCURPEYRAT francine	
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Titulaire			PASSERIEUX Eliane
MONTPON MENESTEROL	ST SAUVEUR LALANDE	Suppléant			ANSEL Océane
VALLEE DE L'ISLE	ST SEVERIN D'ESTISSAC	Titulaire	BORDAS Julie		
VALLEE DE L'ISLE	ST SEVERIN D'ESTISSAC	Suppléant	DELORD Daniel		
VALLEE DE L'ISLE	ST SEVERIN D'ESTISSAC	Titulaire		BACQUE Bernard	
VALLEE DE L'ISLE	ST SEVERIN D'ESTISSAC	Titulaire			VILLESUZANNE Véronique
RIBERAC	ST SULPICE DE ROUMAGNAC	Titulaire	LAMOTHE Georges		
RIBERAC	ST SULPICE DE ROUMAGNAC	Titulaire		CHARBONNET Elisabeth	
RIBERAC	ST SULPICE DE ROUMAGNAC	Titulaire			DUBOURG Mireille
BRANTOME	ST VICTOR	Titulaire	CLAUZURE Françoise		
BRANTOME	ST VICTOR	Titulaire		DUFOUR Michel	
BRANTOME	ST VICTOR	Titulaire			MARTEAU Jack
RIBERAC	ST VINCENT DE CONNEZAC	Titulaire	MOUSSEAU Jean-Louis		
RIBERAC	ST VINCENT DE CONNEZAC	Suppléant	CASIMIR Gilles		
RIBERAC	ST VINCENT DE CONNEZAC	Titulaire		CHASSALINAS Béatrice	
RIBERAC	ST VINCENT DE CONNEZAC	Titulaire			BRASSEIM Paulette
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Titulaire	REPARAT Gérard		
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Suppléant	TARONDEAU Eric		
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Titulaire		ROUSSILLON Marie-Elisabeth	
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Suppléant		BONNEAU Jeanine	
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Titulaire			DIAS Dominique
MONTPON MENESTEROL	ST VINCENT JALMOUTIERS	Suppléant			RICHEZ Renate
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Titulaire	DEBAT Frédérique		
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Suppléant	GAY Danielle		
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Titulaire		CHABREYROU Claudette	
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Suppléant		QUEYRET Albert	
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Titulaire			LACHAIZE Pierre
BRANTOME	TOCANE ST APRE	Suppléant			BRETON Daniel
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Titulaire	ROUMAILLAC Martine		
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Suppléant	PASSIE Daniel		
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Titulaire		DOLLE Christian	
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Suppléant		FARGES Marie-Josée	
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Titulaire			PONS Gérard
RIBERAC	TOUR BLANCHE CERCLES (LA)	Suppléant			GUICHARD Christian
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Titulaire	TAULOU Patrice		
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Suppléant	LEYMA Cyril		
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Titulaire		CHANUT Nicole	
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Suppléant		DELTEIL Jeannot	
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Titulaire			ROCHETTE Dominique
PERIGORD CENTRAL	VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU	Suppléant			BOUVIER Didier
VALLEE DE L'ISLE	VALLEREUIL	Titulaire	CHASTIER Christine		
VALLEE DE L'ISLE	VALLEREUIL	Titulaire		HUOT François	
VALLEE DE L'ISLE	VALLEREUIL	Titulaire			SAUVE Céline
RIBERAC	VANXAINS	Titulaire	CABIROL Francis		
RIBERAC	VANXAINS	Titulaire		PAILLER Georgette	
RIBERAC	VANXAINS	Titulaire			PINON Claudette
RIBERAC	VENDOIRE	Titulaire	NOUDEL Michel		
RIBERAC	VENDOIRE	Titulaire		RANGER Peggy	
RIBERAC	VENDOIRE	Titulaire			MOHNAY Christian
RIBERAC	VERTEILLAC	Titulaire	COMIN David		
RIBERAC	VERTEILLAC	Titulaire		BORDIER Jean-pierre	
RIBERAC	VERTEILLAC	Titulaire			ROUDIER Roger
PERIGORD CENTRAL	VEYRINES DE VERGT	Titulaire	LONGO Daniel		
PERIGORD CENTRAL	VEYRINES DE VERGT	Titulaire		DELFOUR Sylvette	

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CONSEILLER MUNICIPAL	DELEGUE ADMINISTRATION	DELEGUE TRIBUNAL
PERIGORD CENTRAL	VEYRINES DE VERGT	Titulaire			LESTANG Christine
PERIGORD CENTRAL	VILLAMBLARD	Titulaire	PUYJEANNE Cyril		
PERIGORD CENTRAL	VILLAMBLARD	Titulaire		LABADIE Jean-François	
PERIGORD CENTRAL	VILLAMBLARD	Titulaire			ROBERT Charles
RIBERAC	VILLETUREIX	Titulaire	LACHAUD Xavier		
RIBERAC	VILLETUREIX	Titulaire		SOUMAGNAC Henri	
RIBERAC	VILLETUREIX	Titulaire			TRUTEAU Martine

ANNEXE II  
COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	Conseillers municipaux appartenent à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenent à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
TRELISSAC	AGONAC	Titulaire	PAPON Nathalie	RONGIERAS Michel	JERVAISE Marie-Christine
TRELISSAC	AGONAC	Suppléant	DUBOS Eve	NADE Stéphane	LANDUYT Eric
TRELISSAC	AGONAC	Titulaire	MARIN Florence		
TRELISSAC	AGONAC	Suppléant	MEUNIER Caroline		
TRELISSAC	AGONAC	Titulaire	DE GUIGNE Bruno		
TRELISSAC	AGONAC	Suppléant	COULOUMY Pierre-Olivier		
SAINT ASTIER	ANNESSE ET BEAULIEU	Titulaire	CERDAGNE Jean Paul	DEZON Jean-Pierre	
SAINT ASTIER	ANNESSE ET BEAULIEU	Titulaire	THOMASSON Muguette	LEROY Marie Françoise	
SAINT ASTIER	ANNESSE ET BEAULIEU	Titulaire	CHARLES Christophe		
TRELISSAC	ANTONNE ET TRIGONANT	Titulaire	JALADIS Stéphanie	PLANCHE Jean-Luc	
TRELISSAC	ANTONNE ET TRIGONANT	Titulaire	DASSAS Marie	CHARENTON Isabelle	
TRELISSAC	ANTONNE ET TRIGONANT	Titulaire	ROBLIN Gaston		
TRELISSAC	CHATEAU L'EVEQUE	Titulaire	LAVERGNE Jeanine	DESVEAUX Claude	
TRELISSAC	CHATEAU L'EVEQUE	Titulaire	VILATTE Sylviane	TOMAS Michel	
TRELISSAC	CHATEAU L'EVEQUE	Titulaire	GALLOIS Nicole		
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Titulaire	ATTINGRE Dominique	SCHRICKE Yves	
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Suppléant	BELLEBNA Mustapha	CUISINIER Jean-François	
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Titulaire	GARCIA Christian	WITTLING Sylvie	
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Suppléant	DUCROCQ Josiane	GAYET Nadine	
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Titulaire	ROUFFINEAU Nicole		
COULOUNIEUX CHAMIERES	COULOUNIEUX CHAMIERES	Suppléant	MARTINEAU Jean-François		
ISLE MANOIRE	DOUZE (LA)	Titulaire	DE REGNAULD DE LA SOUDIERE Thierry	BONNET Josiane	FERREIRA Horacio
ISLE MANOIRE	DOUZE (LA)	Suppléant	GUY Mélanie	ROSET Laëtitia	FERREIRA Corinne
ISLE MANOIRE	DOUZE (LA)	Titulaire	ROUMANIE Jean-François		
ISLE MANOIRE	DOUZE (LA)	Suppléant	GENESTE Jacques		
ISLE MANOIRE	DOUZE (LA)	Titulaire	SALLET Sylvie		
COULOUNIEUX CHAMIERES	MARSAC SUR L'ISLE	Titulaire	FRACHET Brigitte	DE ALMEIDA Pierre	FAURE Marie-Laure
COULOUNIEUX CHAMIERES	MARSAC SUR L'ISLE	Titulaire	HENNO Jean-François		
COULOUNIEUX CHAMIERES	MARSAC SUR L'ISLE	Titulaire	ITRI Bouazza		
SAINT ASTIER	MENIGNAC	Titulaire	LAVAUD Sylvie	RINALDI Lyonel	
SAINT ASTIER	MENIGNAC	Titulaire	DESCAT Sylvain	PARINET Françoise	
SAINT ASTIER	MENIGNAC	Titulaire	PAILLARD Jean-Claude		
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Titulaire	AUXERRE-RIGOLET Geneviève	COLEY Isabelle	
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Suppléant	SALAT Frank	MARCADIER Daniel	
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Titulaire	MARZAT Laurent	DUMARD Josiane	
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Suppléant	BOURDIE Jean-Paul	GIMENEZ Corinne	
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Titulaire	BOURDONCLE Gérard		
MONTAPON MENESTEROL	MONTAPON MENESTEROL	Suppléant	CABROL Josette		
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Titulaire	VENCHIARUTTI Argentine	FAURE Bernadette	
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Suppléant	LHERBAT Josette	FLAMANT Philippe	
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Titulaire	CARRIER Jean-Marie	JOUBERT Christian	
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Suppléant	DURAND Philippe	CONTE Isabelle	
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Titulaire	PALISSE Alain		
VALLEE DE L'ISLE	MUSSIDAN	Suppléant	MARECHAL Marilyne		
VALLEE DE L'ISLE	NEUVIC	Titulaire	MALBEC André	SIMON Marie-Claude	
VALLEE DE L'ISLE	NEUVIC	Titulaire	MORTET Isabelle	REMAUD Marie	

CANTON	COMMUNE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	Conseillers municipaux appartenent à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenent à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
VALLEE DE L'ISLE	NEUVIC	Suppléant	BELLINA Arlette		
VALLEE DE L'ISLE	NEUVIC	Titulaire	DUPREUILH Franck		
VALLEE DE L'ISLE	NEUVIC	Suppléant	BESSE Frédéric		
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Titulaire	TENAILLON Gérard	BOURGEOIS Richard	
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Suppléant	PERIER Myriam	BARBANCEY Robert	
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Titulaire	COUDERC Thierry	DOAT Gathienne	
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Suppléant	TRARIEUX Annie	MOUTAWAKKIL Mostafa	
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Titulaire	LEON Brigitte		
PERIGUEUX 1 et 2	PERIGUEUX	Suppléant	GUEGUIN Marie-Michelle		
RIBERAC	RIBERAC	Titulaire	BECK Yves	TERRIENNE Rémy	
RIBERAC	RIBERAC	Suppléant	BRUN Monique	CAILLOU Dominique	
RIBERAC	RIBERAC	Titulaire	CASANAVE Mireille	COLLEU Josette	
RIBERAC	RIBERAC	Suppléant	MAZIERE Brigitte	BITTARD Jean-François	
RIBERAC	RIBERAC	Titulaire	GUILLOIN Catherine		
RIBERAC	RIBERAC	Suppléant	PHILIPPE Paul		
SAINT ASTIER	ST ASTIER	Titulaire	BASTIER Dominique	BUGEAUD Alain	
SAINT ASTIER	ST ASTIER	Titulaire	MARTIN Jean-Bernard	BENOIST Daniel	
SAINT ASTIER	ST ASTIER	Titulaire	TEILLET Daniel		
VALLEE DE L'ISLE	ST FRONT DE PRADOUX	Titulaire	LAUBUGE Daniel	PICHARDIE Monique	BARRADIS Jean-Marc
VALLEE DE L'ISLE	ST FRONT DE PRADOUX	Suppléant		FULBERT Hervé	
VALLEE DE L'ISLE	ST FRONT DE PRADOUX	Titulaire	PAILLOT Marie-Claude		
VALLEE DE L'ISLE	ST FRONT DE PRADOUX	Titulaire	EYRAUD René		
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Titulaire	DONNETTE Michel	MILLAC Thierry	
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Suppléant	BASTRY Evelyne	AUDOIN Christophe	
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Titulaire	PEYNET Serge	LARENAUDIE Corinne	
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Suppléant	PORCHERON Denis		
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Titulaire	LACOMBE Sylvette		
VALLEE DE L'ISLE	ST LAURENT DES HOMMES	Suppléant	FARGEOUT Murielle		
TRELISSAC	TRELISSAC	Titulaire	HARTMANN Sandrine	GENDRE Jacques	
TRELISSAC	TRELISSAC	Titulaire	FAUVET Fabrice	LEGER Amélie	
TRELISSAC	TRELISSAC	Titulaire	RAT Monique		
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Titulaire	CHAMPAGNE Geneviève	DUPUY René	
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Suppléant	GUILLEMOT Raymonde	DELPRAT Bernard	
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Titulaire	BAZINGETTE Brigitte	LAGRANGE Cendrine	
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Suppléant	VICTORION Marc	BOCQUET Elisabeth	
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Titulaire	MAZIERAS Francis		
PERIGORD CENTRAL	VERGT	Suppléant	HENNINOT Pierre		

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-28-003

Arrêté portant extension du périmètre du syndicat mixte  
des eaux de la Dordogne (SMDE 24)

*Extension du périmètre du syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24)*

PREFET DE LA DORDOGNE

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau de l'intercommunalité

**ARRÊTÉ N°**  
**portant extension du périmètre**  
**du syndicat mixte des eaux de la Dordogne (SMDE 24)**

Le Préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5711-1, L.5211-5, et L.5211-18 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral modifié n° 100801 du 27 mai 2010 portant création du syndicat mixte des eaux (SMDE) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 121152 du 17 octobre 2012 portant modification des compétences et du périmètre du SMDE ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux portant modification du périmètre du SMDE, en date du 31 décembre 2013, du 05 février 2015, du 03 juillet 2015, du 21 décembre 2015, du 1<sup>er</sup> avril 2016, du 16 août 2016, du 29 décembre 2016, du 30 décembre 2016, du 6 juillet 2017, du 16 janvier 2018, du 26 février 2018, et du 10 septembre 2018 ;

**Vu** la délibération de la commune de Périgueux en date du 28 septembre 2018 sollicitant son adhésion au SMDE 24 pour la compétence obligatoire « protection du point de prélèvement » et pour la compétence optionnelle « eau » (blocs 6.31 et 6.32 des statuts du SMDE 24) ;

**Vu** la délibération n° 2018.10.01-n°2 du comité syndical du SMDE 24 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 acceptant l'adhésion au syndicat de la commune de Périgueux pour les compétences précitées ;

**Vu** les délibérations favorables des collectivités membres du SMDE 24 ;

**Considérant** que les délibérations favorables remplissent les conditions de majorité requises par l'article L. 5211-5 du CGCT ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'adhésion de la commune de Périgueux au SMDE 24 est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette adhésion entraîne une extension du périmètre du SMDE 24. La commune de Périgueux adhère pour la compétence obligatoire « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31 des statuts), et pour la compétence optionnelle « production de l'eau par captage ou pompage, traitement de l'eau (adduction), stockage, distribution de l'eau » (bloc 6.32 des statuts) du syndicat.

**Article 2 :** L'annexe 1 aux statuts du SMDE, comportant la liste des membres adhérant au syndicat, est modifiée en conséquence et jointe au présent arrêté.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le directeur départemental des finances publiques de la Dordogne, le receveur syndical, le président du SMDE 24, les présidents des collectivités membres ainsi que les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Dordogne.

Fait à Périgueux, le 28 décembre 2018

Le préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général  
  
Laurent SIMPLICIEN

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Mme la préfète de la Dordogne, Direction du Développement Local - Cité Administrative – 24024 PERIGUEUX CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, Place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 9, rue Tastet – BP 947 – 33063 BORDEAUX CEDEX. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique << Télérecours citoyens >> accessible par le site internet << [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) >>

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Préfecture de la Dordogne – 2, rue Paul Louis Courier – PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - Fax : 05 53 08 88 27  
adresse postale : Services de l'Etat – préfecture – Cité administrative – 24024 PERIGUEUX Cedex  
Mél : [prefecture@dordogne.gouv.fr](mailto:prefecture@dordogne.gouv.fr)

**Annexe 1 : liste des membres composant le  
périmètre du SMDE au 1<sup>er</sup> janvier 2019 jointe à  
l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018**

<b>COMMUNES à titre isolé</b>	
1	ALLEMANS
2	ANTONNE-ET-TRIGONANT
3	AUBAS
4	AUDRIX
5	BANEUIL
6	BAYAC
7	BERTRIC-BUREE
8	BONNEVILLE ET ST AVIT FUMADIERE
9	BOULAZAC ISLE MANOIRE
10	BOURG DU BOST
11	CAMPAGNE
12	CASTELS ET BEZENAC
13	CELLES
14	CHALAIS
15	CHASSAIGNES
16	COLY-SAINT-AMAND
17	COMBERANCHE ET EPELUCHE
18	CORGNAC-SUR-L'ISLE
19	CORNILLE
20	COULAURES
21	COUTURES
22	COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS
23	COUZE ET ST FRONT
24	ESCOIRE
25	FIRBEIX
26	FOUGUEYROLLES
27	GARDONNE
28	LA CHAPELLE AUBAREIL
29	LA COQUILLE
30	LA JEMAYE PONTEYRAUD
31	LA ROCHE-CHALAIS
32	LALINDE
33	LAMOTHE MONTRAVEL
34	LANQUAIS
35	LE BUGUE
36	LE BUISSON DE CADOUIN
37	LE FLEIX
38	LES EYZIES
39	LIMEUIL
40	LIORAC SUR LOUYRE
41	MAUZAC ET GRAND CASTANG
42	MAUZENS-ET-MIREMONT
43	MAYAC
44	MEYRALS
45	MIALLET
46	MONFAUCON
47	MONSAC
48	MONTAZEAU
49	MONTCARET
50	NASTRINGUES
51	NEGRONDES
52	PARCOUL-CHENAUD
53	PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN
54	PAZAYAC
55	PERIGUEUX
56	PETIT BERSAC
57	RIBERAC
58	ROUFFIGNAC
59	SAINTE ANDRE-D'ALLAS
60	SAINTE ANTOINE DE BREUILH
61	SAINTE AULAYE PUYMANGOU
62	SAINTE AVIT SENIEUR



63	SAINT CAPRAISE DE LALINDE
64	SAINT CHAMASSY
65	SAINT CYPRIEN
66	SAINT FRONT D'ALEMPS
67	SAINT JORY DE CHALAIS
68	SAINT JUST
69	SAINT MARTIN DE RIBERAC
70	SAINT MEARD DE GURCON
71	SAINT MICHEL DE MONTAIGNE
72	SAINT PIERRE DE FRUGIE
73	SAINT PRIEST LES FOUGERES
74	SAINT PRIVAT EN PERIGORD
75	SAINT SEURIN DE PRATS
76	SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC
77	SAINT VINCENT DE CONNEZAC
78	SAINT VINCENT DE JALMOUTIERS
79	SAINT VIVIEN
80	SAINT-JORY-LASBLOUX
81	SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE
82	SALVIAC
83	SARLIAC-SUR-L'ISLE
84	SAVIGNAC-LES-EGLISES
85	SIORAC DE RIBERAC
86	SIORAC EN PERIGORD
87	SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PERIGORD
88	TERRASSON-LAVILLEDIEU
89	THIVIERS
90	TOURTOIRAC
91	VANXAINS
92	VARENNES
93	VAUNAC
94	VELINES
95	VILLETOUREIX
<b>SIAEP</b>	
96	SI DES EAUX DE DORDOGNE-EYRAUD-LIDOIRE
97	SIAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC
98	SIAEP DE MUSSIDAN-NEUVIC
99	SIAEP DE SUD PERIGORD
100	SIAEP DE TOCANE ST APRE
101	SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS
102	SIAEP DES DEUX RIVIERES
103	SIAEP DES TERRES BLANCHES
104	SIAEP DORDOGNE POURPRE
105	SIAEP DU NORD EST PERIGORD
106	SIAEP DU PERIGORD NOIR
107	SIAEP ISLE DRONNE VERN
108	SIAEP PERIGORD EST
109	SIPEP VEZERE DORDOGNE
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	
110	CC DU PAYS FOYEN (pour Port Ste Foy et Ponchapt)

Préfecture de la Dordogne

24-2019-01-02-001

Arrêté portant nomination des membres des commissions  
de contrôle électoral de l'arrondissement de NONTRON



PRÉFET DE LA DORDOGNE

Sous-préfecture de Nontron  
Pôle développement local  
Elections

Arrêté  
portant nomination des commissions de contrôles chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes  
de l'arrondissement de NONTRON

Le préfet de la Dordogne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.19 et R.7 à R11 ;

Vu le décret du 21 novembre 2018 nommant M. Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'arrêté n° 24-2018-12-11-004 du 11 décembre 2018 donnant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSEL, sous-préfet de Nontron ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Nontron ;

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Les membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement de Périgueux, sont nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément au tableau annexé ci-après.

Article 2 : Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Nontron, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Nontron sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Nontron, le 02 JAN. 2019

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet de Nontron,

  
Frédéric ROUSSEL

NB : Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Mme la préfète de la Dordogne-DCL-Cité administrative- 24024 PERIGUEUX CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, Place Beauvau – 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 9, rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX CEDEX

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

## Annexe 1

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
ABJAT SUR BANDIAT	Périgord Vert Nontronnais	FREDOU Marie-France Suppléant : DELATTRE Marie-Claire	GREEN Marie-Claire	REBEIX André
ANGOISSE	Isle Loue Auvézère	PORTELETTE Philippe	MARCHIVE Paul	GORCEIX Yves
ANLHIAC	Isle Loue Auvézère	EMERY Guy	ZANINI Claude Suppléant : FARGETTAS Patrick	GOUZON Maurice Marcel Suppléant : DACHE Catherine
AUGIGNAC	Périgord Vert Nontronnais	PELLEVOISIN Joël Suppléant : MAREDA Yoann	DANEDE Yolande	DOUCET Georges
BIRAS	Brantôme	GADEAUD Pascal	NADAL René	BREME Claude
BOURDEILLES	Brantôme	FAYE Jean-Pierre Suppléant : MOREL Alain	DUSSUTOUR Patrick Suppléant : DUVERNEUIL Michel	GANIAYRE François Suppléant : CHARRIER Alain
BOURDEIX (LE)	Périgord Vert Nontronnais	DEBORD Danielle Suppléant : ROUIZI Jérôme	BORDAS René	CHAMPARNAUD Didier
BRANTOME EN PERIGORD	Brantôme	FARGES Sébastien Suppléant : PICARD Nicolas	ROUSSARIE Denis Suppléant : DESMOULIN Marie- Christelle	TOURNIER Françoise Suppléant : DUBUISSON Etienne
BROUCHAUD	Isle Loue Auvézère	PLUQUET Claude	BONHOMME Nicole	ALLEGRIER Eliane Francette
BUSSAC	Brantôme	MATHIEU Josiane	GARCIA Denise Colette	LASSALE Serge
BUSSEROLLES	Périgord Vert Nontronnais	AGARD Pascal	WAZYLEZUCK Michel Suppléant : AUPY Serge	GASIGLIA Michel Suppléant : ALLAFORT Dominique
BUSSIERE BADIL	Périgord Vert Nontronnais	BROOKE Alan Suppléant : DELAVERGNAS Pascal	ROUDY Madeleine	BELLY Hélène
CHALAIS	Thiviers	GROULEAUD Christophe Suppléant : LALIZOU Nathalie	ACHARD Claude Suppléant : FAYE Henri	MALOREAU Francine Suppléant : JARRY Agnès
CHAMPAGNAC DE BELAIR	Brantôme	MARIAUD Yves	REBIERE Roland	BESSON Renée
CHAMPNIERS ET REILHAC	Périgord Vert Nontronnais	ASCENSIO Laurent	COUSSY Nicole	TSOUKAS Françoise
CHAMPS ROMAIN	Périgord Vert Nontronnais	PUYBAREAU Marc	DESCOMBES Marie- Claire	FAURE Pierre
CHAPELLE FAUCHER (LA)	Brantôme	ROBERT Henri Suppléant : KLEINE Anne	SOLIGNAC Robert Suppléant : CAPACZIS Georges	DE BRUC Jean
CHAPELLE MONTMOREAU (LA)	Brantôme	FAYE Gérard	DUTERNE Patrice	BEAUDRY Claude

CHERVEIX CUBAS	Isle Loue Auvézère	MICHEL Josiane	GOUMONDIE Sylvie	RIGNAULT Françoise
CLERMONT D'EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	FRYSOU Guy Suppléant : DUPUY Nathalie	DEPRE Anaïs Suppléant : BROCHARD Mathieu	TURENNE née JOUFFRE Violette Suppléant : AMARAL José
CONDAT SUR TRINCOU	Brantôme	LAURENT Nathalie Suppléant : MAZET Yolande	ROUSSARIE Pierrette Nicole	LONGIERAS Nathalie
CONNENZAC	Périgord Vert Nontronnais	FAURIE Bernard Suppléant : de LAMBERTERIE Bénédicte	de LAMBERTERIE Gilles	LANTERNE Jean-Marie Suppléant : LEFEBVRE Pascal
COQUILLE (LA)	Thiviers	ENON Roland	FREGIS Jacqueline	MERLE Roland
CORGNAC SUR L'ISLE	Thiviers	PUYRAUD Evelyne Suppléant : MARCHEIX François	PAULHIAC Gaston	CHARLES Michel
COULAURES	Isle Loue Auvézère	CARRU Cédric Suppléant : MARECHAL Yohan	COUSTY Gilles Suppléant : CHAUSSADAS Didier	GIBEAU Jean-Jacques Suppléant : DUFRAISSE Philippe
CUBJAC AUVEZERE VAL D'ANS	Isle Loue Auvézère	HAENSLER Jacques Suppléant : LESPORT Françoise	DUVERDIER Nicolas Suppléant : AUBIN Alain	DOMMAIN René Suppléant : GENDRE Annie
DUSSAC	Isle Loue Auvézère	VIACROZE Gérard Suppléant : CAUMON Carole	GAILLARD Michel Suppléant : BONNEAU née JACAMANT Blandine	DUBREUIL Henri Georges Suppléant : HAMEON Philippe
ETOUARS	Périgord Vert Nontronnais	FAUCONNET Sandrine	LICOINE André Jean	COURARIE Jeanne Marie
EYZERAC	Thiviers	BAPPEL Annick	PIJASSOU Jean Siméon	PICHAUD Nicole
FIRBEIX	Thiviers	KINTING Fabrice Suppléant : LAGARDE Michel	AMBERT Jean-Claude	RENON Karine
GENIS	Isle Loue Auvézère	SIMONET Patrice Suppléant : MAURY Jean-Pierre	SEENIVASA PILLAI Rajendra Suppléant : LAFON Florence	DUTOICT Lucette Suppléant : DAUBISSE Jean-Yves
HAUTEFAYE	Périgord Vert Nontronnais	GIRY Michaël	PORTAIN Cécile	NOUVET Patricia
JAVERLHAC ET LA CHAPELLE SAINT ROBERT	Périgord Vert Nontronnais	GOURINCHAS David Suppléant : BOURBON Noëlle Marie	PEYTOUR Marie-Claire Suppléant : PIRON Grégory	GOURINCHAS Marc Suppléant : DUBUISSON Marlène
LANOUAILLE	Isle Loue Auvézère	MAILLER Nathalie	LE NORMAND Françoise	GAY Christian
LEMPZOURS	Thiviers	VERNAT Nathalie Suppléant : REBEYROL Guillaume	COTTET DUMOULIN Jules Suppléant : DUPLOYER Guillaume	FERRON Olivier Suppléant : LE PIERRES Yannick
LUSSAS ET NONTRONNEAU	Périgord Vert Nontronnais	BONHOMME Ghislaine Suppléant : DUCONGÉ Daniel	SIMERMAN René Suppléant : LAGARDE Colette	HAMADOUCHE Claude Suppléant : DESVARD Claudine
MAREUIL EN PERIGORD	Brantôme	ALLAIN Françoise Justine Suppléant : BROUILLAUD Jean-Claude	DELEST Patrick Suppléant : LEYMONIE Jean-Pierre	CHAUME Guy Marcel Suppléant : LASCAUD Claudette
MAYAC	Isle Loue Auvézère	TOURENNE Michel	GOULPIER Didier	FAVARD Valéry
MIALET	Thiviers	GRANET Jean-Claude	MARCETEAU Patrick	COLLAVET Jean-Pierre
MILHAC DE NONTRON	Périgord Vert Nontronnais	VALPY Glenys Suppléant :	BRACHET Claude Suppléant : CHAILLAC	CHABAUD Jean-Jacques Suppléant : MAZIERE

		BOUTELOUP Joris	Colette	Jean-Pierre
NANTHEUIL	Thiviers	FAURE Marie-Annick Suppléant : EYMARD Carinne	LALIZOU Renée Suppléant : FAVARD Francine	TENANT Roselyne Suppléant : PUYBAREAU Christiane
NANTHIAT	Thiviers	CHATEAU Jean-Jacques	RANOUIL Jean-Louis	DACHE Christine
NEGRONDES	Thiviers	AMBERT née MORTESSAGNE Maryse	MAURY Jean Raymond	CHATEAU Georges
PIEGUT PLUVIERS	Périgord Vert Nontronnais	BESSE Jean-Claude	REY Yvon	GAUTHIER Colette
PREYSSAC D'EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	JUGE Sophie Suppléant : DANJOU Cédric	DESVEAUX Jean- Jacques Suppléant : DECLÉ Véronique	CELERIER Denise Suppléant : EYMERY Jean-Michel
QUINSAC	Brantôme	BOURINET Michel	MAZIERE Claudette	LAPEYRONNIE Marcel
ROCHEBEAUCOURT (LA)	Brantôme	JONQUIERE Hervé	FAYE Alain	MALAFONT Lucette
RUDEAU LADOSSE	Brantôme	JARDRY Philippe	GRAND Christiane	Gaudout Monique
SALAGNAC	Isle Loue Auvézère	ENGLERT Sandrine	MARSIAS Sébastien Suppléant : MASSON André Jean Robert	DUPUY Dominique Jules Suppléant : LAURENT Rémy
SARLANDE	Isle Loue Auvézère	COSTE Noël Suppléant : DENIS- LAGORCE Armelle	MOURET née VIREVIELLE Evelyne	DEPOIX Lionel Ernest
SARRAZAC	Isle Loue Auvézère	BERGERARD Claude Suppléant : ROUX Didier	JOSKOWICZ Christiane Suppléant : CELERIER Christophe	BOYER Marcel Suppléant : SUDRIE Roselyne
SAVIGNAC DE NONTRON	Périgord Vert Nontronnais	PACE Caroline	BOUTIN Michel	LAGARDE Sylvette
SAVIGNAC LEDRIER	Isle Loue Auvézère	BOUZONIE Yves Suppléant : CANTY née POMPOGNAT Magalie	COUSTY née BOUZONIE Marie- Thérèse Suppléant : DEPRIECK née SABY Claire	BENTZINGER née DUPUY Annie Denise Suppléant : BREGERE née LAUTRETTE Sylvie
SCEAU ST ANGEL	Périgord Vert Nontronnais	FAVARD Nathalie	FAYE Annie	ROCHE Marc
SOUDAT	Périgord Vert Nontronnais	MARTIN Gérard Francis	ROUGIER VIGNERIE Irène	LAVOIX née SELAS Marie- Pierre
ST BARTHELEMY DE BUSSIÈRE	Périgord Vert Nontronnais	MOLLON Laurent	ALLEMAND Laura	BOUCHERON Gérard
ST CYR LES CHAMPAGNES	Isle Loue Auvézère	LAFONT Sylvette Suppléant : REYNAUD Sabrina	LACHAUD Monique	LE VEZU Ginette
ST ESTEPHE	Périgord Vert Nontronnais	THOMAS Thierry Suppléant : GRANGETEAU- DUCONGÉ Nathalie	LAROUSSARIE Bernard	CHAMOULAUD Norbert Suppléant : PATURAUD Eric
ST FELIX DE BOURDEILLES	Brantôme	BRUTUS Josiane	DESSPORT Patrick	BRUTUS Pascal
ST FRONT D'ALEMPS	Thiviers	VIEILLECROZE Olivier Suppléant : GAY Mathieu	AUGEIX Mireille Suppléant : LADOIRE Claude	BUSSIÈRE Nicole Suppléant : CASALES Calixte
ST FRONT LA RIVIERE	Périgord Vert Nontronnais	BONNIN Jean-Paul Suppléant : DELAGE Jean-Claude	CHOLET Jean-pierre Suppléant : ROUSSARIE Robert	DENERF Jean-Louis Suppléant : ROUSSARIE Jean-Paul
ST FRONT SUR NIZONNE	Périgord Vert Nontronnais	MANDEIX Olivier	MICHEL née DESVIGNE Chantale	CHERAMY née HAVARD- MICHEL Christine
ST GERMAIN DES PRES	Isle Loue Auvézère	MOREAU Jean-Jacques Suppléant : GIRY	POUYADOU Maryse	CASSAGNE Daniel

		Carinne		
ST JEAN DE COLE	Thiviers	DESCHAMPS Patrick Suppléant : LEMAIRE Françoise	BONNEFON Jean-Pierre Suppléant : PEYROUT Bernard	DEMEULDRE Brigitte Suppléant : GUYONNEAU Véronique
ST JORY DE CHALAIS	Thiviers	CHAUMONT Jean-Pierre Suppléant : DARTOUT Marie-Jeanne	BUISSON Jean-Michel Suppléant : PORCHERIE Marinette	REVARDEL Anne Suppléant : FARGEOT Sébastien
ST JORY LASBLOUX	Isle Loue Auvézère	BLANCHARD Colette Suppléant : AUDEBERT Brigitte	LESCURE Marie- Christine	DHÉ Carole
ST MARTIAL D'ALBAREDE	Isle Loue Auvézère	BENOIT Patrick Suppléant : MORISSEAU Nadine	LASTERNAS née COUSTY Josiane Suppléant : GRASDEPOT Alain	SARLANDIE Marcel
ST MARTIAL DE VALETTE	Périgord Vert Nontronnais	CAMUS- SANSARLAT Barbara Suppléant : GEREAUD Fabien	DUMONTEIT Gabriel Suppléant : GOUILHERS Jean	GEREAUD Claudette Suppléant : CHAMOULEAU Mireille
ST MARTIN DE FRESSENGEAS	Thiviers	DOUCHER Olivier	GILBERT Lise	ROMAIN David
ST MARTIN LE PIN	Périgord Vert Nontronnais	ROUSSEAU Eric Suppléant : RATINAUD Sylvie	ARLOT Bernard	SIOR née LIEVEQUIN Sylvie Suppléant : AGARD née LADEUIL Hélène
ST MEDARD D'EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	ALCARAZ Alain	PEYRAT Marie-France	CLERGERIE Jean-Jacques
ST MESMIN	Isle Loue Auvézère	LEYMARIE Frédéric Suppléant : ROCHE Olivier	NYS Benjamin Suppléant : DEVAUD Serge	ROUBINET Valérie Suppléant : JACQUET Lucien
ST PANCRACE	Brantôme	MORANCE Christiane	GIRY Serge	BOUSSARIE Jean-Louis
ST PANTALY D'EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	BEAU Monique	ROUX née RAMADOUR Marie-Christine Alice	LAGUIONIE née POMPOGNAT Marie- Christine
ST PARDOUX LA RIVIERE	Périgord Vert Nontronnais	MILLET-LACOMBE Paul Suppléant : PUYZALINET Mireille	BLANCHARD Jean Pierre Suppléant : SALESSE Nicole	JULIEN Michel
ST PAUL LA ROCHE	Thiviers	FARGEOT Benoît Suppléant : WOOD Stella	COMTE Marcelle Suppléant : CHEVAL Christel	JUGE André Suppléant : REBIERE Léonard
ST PIERRE DE COLE	Thiviers	DESCHAMPS Gilbert Suppléant : HELLIER du VERNEUIL Thierry	GABRIC Jean-Michel Suppléant : GARDILLOU Lucien	PARTHONNAUD Francis Suppléant : BUISSON Jean-Claude
ST PIERRE DE FRUGIE	Thiviers	BRUGEILLE Francis Suppléant : FAURE née LAGARDE Karine	PENY Jacques Suppléant : HERPIN Lucile	GUILLET née JAULIN Monique Suppléant : FAYEMENDY Joël
ST PRIEST LES FOUGERES	Thiviers	BOYER Jacques Suppléant : DESCHAMPS Adalbert	CHAUSSADAS Georgette Suppléant : DUPETY Annie	BRETON Francette Suppléant : DESCHAMPS Bernadette
ST RAPHAEL	Isle Loue Auvézère	VERRIER Jean-Michel	DAVID Jean-François	CLERGERIE née PENCHAUD Monique
ST ROMAIN ET ST CLEMENT	Thiviers	DURAYSSEIX LARAMEE Stéphanie	LAFON Thérèse	DURAND Christine
ST SAUD LA COUSSIÈRE	Périgord Vert Nontronnais	TABOURET née GADEAU Annie Suppléant : MASSIAS Gilles	TABOURET Jean-Pierre Suppléant : FORGENEUF Christophe	LAUTIER Laurent Suppléant : JOUSSELY née DAUGIERAS Liliane



ST SULPICE D'EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	ROSSIGNOL Ginette Suppléant : OLIVIER Guillaume	DACHE née GALVAGNON Jacqueline Suppléant : LAUTRETTE Georges	PUYBONNIEUX Jean-Jacques Suppléant : PAPON Jean
ST VINCENT SUR L'ISLE	Isle Loue Auvézère	ROJON Nelly Suppléant : KAUFMANN Mathieu	LAMY Catherine	CHAMBON Patrick
STE CROIX DE MAREUIL	Brantôme	BRANDY Pascal	ROLAND Jean-Pierre	LAGARDE Josette
TEYJAT	Périgord Vert Nontronnais	BOURBON Yvette	VEDRENNE André	AGARD-LAROCHE Jeannine
VARAIGNES	Périgord Vert Nontronnais	LACOTTE Michèle	FAURE Marie-Thérèse	LATHIÈRE Monique
VAUNAC	Thiviers	DUSSUTOUR Nicolas	LECLER Bruno	BERNOUILLET Dominique
VILLARS	Brantôme	HAJEK Michel Suppléant : PERRIN Sophie	KEROUREDAN Bernadette	VERSAVEAUD Hubert

## Annexe 2

### COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
EXCIDEUIL	Isle Loue Auvézère	LE GOANVIC Didier CHAUMONT Sandrine NAUD Francis	LACOSTE Marie-Laure MAGNOU Jean-Pierre	
JUMILHAC LE GRAND	Thiviers	COURNARIE Pascal CONGÉ Yves THILHOS Laurence Suppléant : BEYNEIX Virginie KARP Michel BRIGHT Allan	BUISSON Jean Marc GUIGUES Amandine  Suppléant : EYMERIE Jean Marie	
NONTRON	Périgord Vert Nontronnais	LASTERE Gérard HUGUET Annie DELUCHE Jean	LAGARDE Béatrice	DUTHEIL Thierry
PAYZAC	Isle Loue Auvézère	BOUZONIE née MAZAUDON Martine CHAUMENY Maurice Claude TONNEL Lionel Suppléant : NOVION née ECHAVOYEN Nathalie BRACHET Jean-Michel	THOMAS née LARIVIERE Laurence CALEMAR Jean-François Suppléant : BOURDU Jean Gérard	

THIVIERS	Thiviers	BRUNESSAUX Nicole REBIERE Michel VILLEPONTOUX Michel Suppléant : FAVARD Marie BONNET Henri AMOUROUX Patrice	YVOZ Isabelle MOUTON Benoît Suppléant : DOBBELS Michel COURNIL Sylvie	
----------	----------	---	---	--

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-010

Vidéoprotection-Bazar Tabac Odile MIGNON-RIBERAC

*Vidéoprotection-Bazar Tabac Odile MIGNON-RIBERAC*

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Madame la Gérante – Bazar-Tabac Odile MIGNON situé(e) à (au) 27, rue du 26 mars 1944 – 24600 RIBÉRAC, enregistrée sous le numéro 20101654 – OP.20101705 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame la Gérante – Bazar-Tabac Odile MIGNON est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) 27, rue du 26 mars 1944 – 24600 RIBÉRAC.

.../...

Ce système composé de (d') 2 caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 15 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUJON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-012

Vidéoprotection-Docteur Olivier  
PENNANT-Vétérinaire-VERGT

*Vidéoprotection-Docteur Olivier PENNANT-Vétérinaire-VERGT*



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Monsieur le Dirigeant – Docteur Olivier PENNANT – Vétérinaire situé(e) à (au) 5, boulevard Fénélon – 24380 VERGT, enregistrée sous le numéro 20101755 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Dirigeant – Docteur Olivier PENNANT – Vétérinaire est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) 5, boulevard Fénélon – 24380 VERGT.

.../...

Ce système composé de (d') 2 caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 15 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et sa délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUMON



Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-007

Vidéoprotection-EURL 42-Hôtel Première  
Classe-BOULAZAC

*Vidéoprotection-EURL 42-Hôtel Première Classe-BOULAZAC*

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Monsieur le Gérant – E.U.R.L. 42 – Hôtel Première Classe Boulazac situé(e) à (au) Espace Agora – Coulaud Nord – BOULAZAC – 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, enregistrée sous le numéro 20101791 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Gérant – E.U.R.L. 42 – Hôtel Première Classe Boulazac est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Espace Agora – Coulaud Nord – BOULAZAC – 24750 BOULAZAC-ISLE-MANOIRE.

.../...

Ce système composé de (d') 2 caméras intérieures et 1 caméra extérieure doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et en délégalion,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-008

Vidéoprotection-OMYAS SAS-SAINTE CROIX DE  
MAREUIL

*Vidéoprotection-OMYAS SAS-SAINTE CROIX DE MAREUIL*

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Monsieur le Directeur – S.A.S. OMYAS – Carrière situé(e) à (au) Les Verdinas – 24340 SAINTE CROIX DE MAREUIL, enregistrée sous le numéro 20101778 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Directeur – S.A.S. OMYAS – Carrière est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Les Verdinas – 24340 SAINTE CROIX DE MAREUIL.

.../...

Ce système composé de (d') 5 caméras extérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète en sa déléation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-011

Vidéoprotection-Optique Mutualiste  
ViaSanté-PERIGUEUX

*Vidéoprotection-Optique Mutualiste ViaSanté-PERIGUEUX*

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Madame la Directrice – Optique Mutualiste ViaSanté situé(e) à (au) 21, place Francheville – 24000 PÉRIGUEUX, enregistrée sous le numéro 20101753 – OP.20101754 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame la Directrice – Optique Mutualiste ViaSanté est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) 21, place Francheville – 24000 PÉRIGUEUX.

.../...



Ce système composé de (d') 8 caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CALMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-013

Vidéoprotection-Pharmacie Jean-Paul  
HEYNARD-LALINDE

*Vidéoprotection-Pharmacie Jean-Paul HEYNARD-LALINDE*



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Monsieur le Pharmacien Titulaire – Pharmacie Jean-Paul HEYNARD situé(e) à (au) 12, avenue Jean Moulin – 24150 LALINDE, enregistrée sous le numéro 20100733 – OP.20101759 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Pharmacien Titulaire – Pharmacie Jean-Paul HEYNARD est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) 12, avenue Jean Moulin – 24150 LALINDE.

.../...

Ce système composé de (d') 5 caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et en délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-014

Vidéoprotection-SARL MARANDY Carrefour  
Express-SAINT CYPRIEN

*Vidéoprotection-SARL MARANDY Carrefour Express-SAINT CYPRIEN*



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Monsieur le Gérant – S.A.R.L. MARANDY – Carrefour Express situé(e) à (au) Le Priolat – 24220 SAINT CYPRIEN, enregistrée sous le numéro 20101760 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Gérant – S.A.R.L. MARANDY – Carrefour Express est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Le Priolat – 24220 SAINT CYPRIEN.

.../...

Ce système composé de (d') 15 caméras intérieures et 1 caméra extérieure doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 15 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et par délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CAUMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-07-009

Vidéoprotection-SARL PHILO Beauty  
Success-MONTPON-MENESTEROL

*Vidéoprotection-SARL PHILO Beauty Success-MONTPON-MENESTEROL*





PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SÉCURITÉS

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéo protection**

La Préfète de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 09 juin 2016 nommant Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Préfète de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-06-001 en date du 06 juin 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection présentée par Madame la Gérante – S.A.R.L. PHILO – Beauty Success situé(e) à (au) Centre Commercial Intermarché – Avenue Georges Pompidou – 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL, enregistrée sous le numéro 20101748 ;

**VU** l'avis favorable de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06/11/2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame la Gérante – S.A.R.L. PHILO – Beauty Success est autorisé(e), dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé à (au) Centre Commercial Intermarché – Avenue Georges Pompidou – 24700 MONTPON-MÉNESTÉROL.

.../...

Ce système composé de (d') 6 caméras intérieures doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 07 DEC. 2018

La Préfète

Pour la Préfète et en sa délégalion,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Magali CALMON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-27-005

VidéoProtection-SAS L'AVANCE  
EXPLOITATION-Station de Lavage SuperJet-SAINTE  
MEDARD DE MUSSIDAN

*VidéoProtection-SAS L'AVANCE EXPLOITATION-Station de Lavage SuperJet-SAINTE  
MEDARD DE MUSSIDAN*



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SECURITES

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéoprotection**

Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-12-11-002 en date du 11 décembre 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur le Directeur d'Exploitation – S.A.S. LAVANCE EXPLOITATION - Station de Lavage SuperJet située Rue du 11 juin 1944 – 24400 SAINT MEDARD-DE-MUSSIDAN, enregistrée sous le numéro 20101614 (82) ;

**VU** l'avis favorable sous réserve (réserve levée le 03 décembre 2018) de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 13 mars 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Directeur d'Exploitation – S.A.S. LAVANCE EXPLOITATION - Station de Lavage SuperJet est autorisé, dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé Rue du 11 juin 1944 – 24400 – SAINT MEDARD-DE-MUSSIDAN.

.../...

Ce système composé d'une (1) caméra extérieure doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 27 DEC. 2018

Le Préfet

Pour le Préfet en déléguation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet  
Magali CAUJON

Préfecture de la Dordogne

24-2018-12-27-004

Vidéoprotection-Tabac-Pressé David Durand-SAINTE  
MEARD DE GURCON

*Vidéoprotection-Tabac-Pressé David Durand-SAINTE MEARD DE GURCON*



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECTION DES SECURITES

**Arrêté n°  
portant autorisation d'un système de vidéoprotection**

Le Préfet de la Dordogne  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 ;

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.253-4 ;

**VU** le décret n°96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéo protection, pris pour application des titres II (chapitre III) et V du livre II du code de la sécurité intérieure ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté ministériel du 03 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection et ses annexes techniques ;

**VU** le décret en date du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 24-2018-12-11-002 en date du 11 décembre 2018 accordant délégation de signature à Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Dordogne ;

**VU** la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection présentée par Monsieur le Gérant – Tabac-Presses David DURAND, situé au 49, route de Montpon – 24610 SAINT MEARD-DE-GURÇON, enregistrée sous le numéro 20100446 – OP. 20101782 (228) ;

**VU** l'avis favorable sous réserve (réserve levée le 26 décembre 2018) de la commission départementale de vidéoprotection de la Dordogne en date du 06 novembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il ressort des éléments fournis par le demandeur que la demande d'autorisation répond aux finalités du système prévues par la loi ;

**SUR** proposition de Madame Magali CAUMON, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur le Gérant – Tabac-Presses David DURAND est autorisé, dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de **cinq ans** renouvelable, à mettre en œuvre un système de vidéoprotection dans son établissement situé au 49, route de Montpon – 24610 SAINT MEARD-DE-GURÇON.

Ce système composé de trois (3) caméras intérieures et d'une (1) caméra extérieure doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

.../...

**Article 2 :** Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

**Article 3 :** Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1<sup>er</sup>, par une signalétique appropriée.

**Article 4 :** Le titulaire de la présente autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Il devra informer préalablement l'autorité préfectorale de la date de mise en service des caméras.

**Article 5 :** Le responsable de la mise en œuvre du système, devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images (notamment sur leur confidentialité) ainsi que dans la maintenance du système mis en place. La salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images ne pourra être accessible qu'aux personnes dûment habilitées et autorisées par l'autorité responsable du système.

**Article 6 :** Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés, changement d'exploitant, changement dans la configuration des lieux, changement affectant la protection des images).

**Article 7 :** Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions figurant au code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article 18 du décret du 17 octobre 1996 susvisé ou encore en cas de modification des conditions au vu desquelles cette autorisation a été délivrée.

**Article 8 :** Lorsqu'un dispositif de vidéo protection visionne un lieu de travail, les dispositions d'information préalable des salariés, prévues par les articles L.1221-9, L.1222-4 et L.2323-32 doivent être respectées.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Dordogne, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

L'exercice d'un recours hiérarchique proroge de deux mois le délai pour exercer un recours contentieux.

**Article 10 :** La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet de la Dordogne et la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et dont copie sera adressée au Maire de la commune pour information.

Périgueux, le 27 DEC. 2018

Le Préfet

Pour le Préfet et en délégation,  
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Magali CAUMON